

# Laissons Faire

Revue mensuelle de l'Institut Coppet

---

Numéro 28 ~ Décembre 2018

Institut Coppet

# **Laissons Faire**

## revue mensuelle de l'Institut Coppet

Rédacteur en chef : Benoît Malbranche, président de l'Institut Coppet

### Comité d'honneur :

**Christian Michel**, entrepreneur, essayiste, président de Libertarian International, directeur de l'International Society for Individual Liberty (ISIL)

**Robert Leroux**, docteur en sciences sociales, professeur à l'Université d'Ottawa.

**Gérard Minart**, journaliste et essayiste, ancien rédacteur en chef à La Voix du Nord. Auteur de biographies de F. Bastiat, J.-B. Say, G. de Molinari et J. Rueff.

**David Hart**, historien des idées, directeur du projet Online Library of Liberty (OLL) pour le Liberty Fund à Indianapolis aux USA.

**Mathieu Laine**, entrepreneur, éditorialiste au Point et au Figaro, professeur affilié à Sciences-Po.

**Philippe Nemo**, professeur de philosophie politique et sociale à l'ESCP-Europe (École Supérieure de Commerce de Paris), essayiste et historien des idées politiques.

**Alain Laurent**, philosophe, essayiste et directeur des collections « Bibliothèque classique de la liberté » et « Penseurs de la liberté » aux éditions des Belles Lettres.

**Frédéric Sautet**, docteur en économie, ancien professeur à New York University et à George Mason, il enseigne désormais à la Catholic University of America.

**Emmanuel Martin**, docteur en économie, responsable du projet d'Atlas network « Libre Afrique » et directeur de l'Institute for Economic Studies – Europe (IES).

**Guido Hülsmann**, docteur en économie, professeur à l'université d'Angers et Senior Fellow au Mises Institute à Auburn (USA).

**Cécile Philippe**, docteur en économie, directrice de l'Institut économique Molinari.

**Henri Lepage**, membre de la Société du Mont-Pèlerin, fondateur de l'Institut Turgot.

**Thierry Afschrift**, spécialiste de droit fiscal, avocat au Barreau de Bruxelles, Anvers et Madrid, et professeur ordinaire à l'Université Libre de Bruxelles.

# *Laissons Faire*

Publication mensuelle de l'Institut Coppet

[www.institutcoppet.org](http://www.institutcoppet.org)

28<sup>ème</sup> Numéro ~ Décembre 2018



INSTITUT  
COPPET

Avant-propos	5
Deux économistes proscrits au siècle de Louis XIV : Boisguilbert et Vauban, par Arthur de Boislisle	7
Le tunnel sous la Manche, enfant de la Société d'économie politique, par Benoît Malbranque	23
Conseils aux apprentis entrepreneurs, par Jean-Baptiste Say	28
Dossier : <i>État, Nation et Économie</i> , par Ludwig von Mises. Extraits. (I. Le pacifisme libéral ; II. Le libéralisme, remède aux guerres européennes)	39
La violence syndicale et l'inertie des autorités, par Yves Guyot	48
Recension : Philippe Jaunet, <i>Jules Simon (1814-1896), le libéral oublié</i> , éditions Libré-échange, 2017	51
Actualités de l'Institut Coppet	61



## Les voix dans le désert

L'oubli dans lequel sont tombés la plupart des grandes figures de l'école libérale française est un mal auquel nous ne parviendrons peut-être jamais, quant à nous, à nous habituer. Il est d'autant plus blessant et injuste que ces penseurs puissants et audacieux n'ont que rarement pu jouir, leur vie durant, des lauriers qu'ils méritaient. La faute combinée à leurs idées — peu faites pour plaire aux élites, qu'elles secouent, et au peuple, dont elles contredisent les préjugés — et au temps, qui n'était peut-être encore moins que le nôtre propre à leur accorder un traitement favorable.

Aussi ces auteurs là, au cours des siècles, ont-ils vu s'élever face à eux des oppositions de toute sorte. Boisguilbert et Vauban, au tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle, proposaient des réformes destinées à enrayer l'appétit fiscal dévorant et la misère noire que celui-ci provoquait dans les basses classes de la population. Les ministres repoussèrent leurs avis comme étant ceux d'hommes dénués de toute pratique des affaires, guidés par un esprit de système qui gâte tout, et dont le discours démagogique ne pouvait être justifié que par leur quête personnelle du pouvoir ou de l'attention. Non écoutés, Vauban et Boisguilbert furent persécutés, traités comme de vulgaires criminels pour avoir osé critiquer le système fiscal de leur temps et avoir proposé des retranchements et des réformes.

Le combat à plusieurs mains, et à travers deux générations, des libéraux de la Société d'économie politique en faveur de la construction d'un tunnel sous la Manche, vue comme une œuvre de paix et de prospérité, peut être considéré dans cette même perspective. Rien, des arguments qu'ils firent valoir et des réponses qu'ils apportèrent aux doutes qu'on leur opposait, ne leur permit de vaincre l'opposition passionnelle du peuple anglais et de ses porte-paroles autoproclamés, médiatiques et politiques, qui agitèrent avec succès la crainte de l'invasion française et du déclin économique.

L'école autrichienne ne fut guère plus capable que l'école libérale française, à laquelle elle tient par bien des rapports, de concrétiser ses recommandations dans la réalité et par l'action du pouvoir politique. Ni l'une ni l'autre ne fut tout à fait infructueuse dans cette carrière : mais à bien des époques, ses grands auteurs ne furent guère davantage qu'une voix dans le désert. Ce fut le cas de Mises, la grande figure de l'école autrichienne, qui, en 1919, essaya de rediriger la haine allemande de l'immédiat après-guerre, vers une reconstruction pacifique et libérale, axée sur les principes du marché et le respect de la propriété privée. Chacun sait ce qu'il en advint.

Mais quoi que puisse être leur influence sur le présent, les idées justes fructifient un jour ou l'autre, se diffusent, et l'emportent enfin, par l'action combinée de leurs défenseurs et de l'évidence. Alors on se souvient de tous ceux qui l'ont porté les premiers, en vain.

Être une voix dans le désert : c'est là l'œuvre peu gratifiante, modeste mais essentielle, qui nous attend sûrement nous aussi. Sachons, si l'échec est notre résultat, l'obtenir avec honneur.



# Deux économistes proscrits au siècle de Louis XIV : Boisguilbert et Vauban

Arthur de Boislisle

Ce n'est rien d'autre qu'une vie de sacrifice, de peines et de calomnies, qui fut le lot des premiers économistes français. Partisans tous deux, avec des nuances, d'une fiscalité proportionnelle sur tous les revenus, en lieu et place du système fiscal d'alors, et de la liberté du commerce des marchandises, Boisguilbert et Vauban se sont attirés, sous le siècle de Louis XIV, les plus sévères condamnations des ministres. Vauban, déjà malade, fut vivement accablé des poursuites faites contre lui et contre son livre *Projet d'une Dime Royale* (1707), et s'éteignit une semaine à peine après la condamnation du Conseil. Boisguilbert, visé par une condamnation le même jour de février 1707 pour son livre le *Factum de la France*, fut exilé à Brives-la Gaillarde, malgré sa demande de pardon, sa promesse de ne plus se mêler des réformes économiques de la France, et malgré qu'il ait assuré avoir brûlé tous ses manuscrits.

Il est, dans l'histoire, de tristes épisodes que l'esprit se refuse à accepter sur la foi d'autorités plus ou moins récusables, et c'est ainsi qu'après avoir eu les preuves de la proscription du *Projet de dîme royale*, on a persisté à rejeter, ou du moins à discuter le seul témoignage contemporain qui nous fit connaître jusqu'ici les tristes suites de cette proscription et les causes de la mort de Vauban. Plutôt que de croire, d'après Saint-Simon, l'illustre maréchal abandonné du maître qu'il avait si bien servi, et atteint au cœur par les arrêts qui condamnaient son livre, on a relégué ce tableau au nombre des pages des *Mémoires* où certaines touches exagérées font douter de l'exactitude des souvenirs et de la véracité du chroniqueur.

Les documents inédits dont je vais faire connaître la substance à l'Académie, sont loin de faire la lumière complète, et nous pouvons encore espérer de nouvelles découvertes ; cependant celle-ci suffira, si je ne me trompe, pour justifier en plus d'un point le récit de Saint-Simon et montrer une relation directe entre la mort du maréchal et les rigueurs provoquées par les ministres de Louis XIV contre un livre qui les gênait.

L'Académie me permettra, tout d'abord, de rappeler en quelques mots les origines du *Projet de dîme royale*.

La pensée d'une réforme générale du système d'impôt avait été inspirée de bonne heure à Vauban par le spectacle du désordre et des misères que sa vie errante lui faisait découvrir dans toutes les parties du royaume. On a lieu de croire qu'il s'en ouvrit à Louvois vers l'année 1688, et qu'il fut fort mal reçu. C'est en 1691 que nous trou-

vons une première formule dans la *Description de l'élection de Vézelay*, et nous savons que, trois ans plus tard, une entrevue avec Pierre de Boisguilbert, qui allait faire paraître le *Détail de la France*, amena certaines modifications dans les idées ou le plan de Vauban. Mais on arrivait alors à l'année 1695 et à la capitation. Vauban proposa au roi un système de taxes progressives qui eût probablement changé les résultats de cette nouvelle imposition : n'ayant pas été accepté, il revint définitivement à celle qui lui semblait, de toutes, « la plus légale et la plus productive. » Il l'annonce sous le titre de « dîme » royale sur toutes les natures de revenus », dans une lettre qui doit être datée de janvier 1695. La paix de Ryswick étant venue peu après lui donner les deux ou trois premières années de loisir qu'il eût eues depuis un demi-siècle, il les consacra à la rédaction du *Projet de dîme royale*. Aussitôt que le manuscrit fut complet, vers la fin de 1699, il l'envoya au Contrôle général, en même temps qu'au roi. Chamillart et ses conseillers daignèrent accueillir avec intérêt cette communication, et ils consultèrent divers intendants sur ce que l'un de ces derniers, Foucault, appelle un « projet de capitation et de taille réelle d'après Vauban. » Quant à Louis XIV, il avait déjà reçu plus d'un avertissement, plus d'une révélation de ce genre sur l'état misérable de son royaume, et les manuscrits du château de Versailles sont encore là pour attester qu'il se trouvait parmi les courtisans et les sujets du grand roi assez de bons patriotes et d'hommes de cœur pour lui faire connaître la vérité. Cependant Saint-Simon dit que la communication de Vauban fut fort mal reçue du roi et de ses ministres. Il y a lieu de douter que ce passage de son récit soit exact, ou du moins se rapporte au manuscrit présenté en 1700 par Vauban : non seulement le contrôleur général Chamillart donna une attention particulière au projet qui lui arrivait sous les auspices d'un nom déjà illustre à tant de titres, mais il songea même à expérimenter le système de la *Dîme*, comme nous l'apprenons par une lettre de Boisguilbert, tout jaloux de ce succès. Il y a loin de là au mauvais accueil dont parle Saint-Simon, et Vauban n'eut point lieu d'abandonner son *Projet*, comme il l'aurait fait sans doute, si la froideur et le mécontentement du maître s'étaient manifestés aussi nettement que le disent les *Mémoires*. Pendant les trois années suivantes, malgré la reprise des opérations militaires, qui lui valurent enfin le bâton de maréchal, il ne s'occupa que de retoucher la forme de certaines parties de son manuscrit, sans rien changer au fond. À cette époque, il eut de nouvelles conférences avec Boisguilbert ; les renseignements que son émule rouennais possédait sur la statistique, lui étaient précieux, quoique, sur le chapitre des théories, il le considérât comme un « fou peu éveillé du côté de l'entendement » ; on voit, d'autre part, par les correspondances inédites, que Boisguilbert n'était guère plus respectueux dans son appréciation des idées économiques du maréchal, et ce serait un chapitre curieux à écrire que celui des relations de ces deux hommes, si différents de situation et de caractère, mais si constamment rapprochés par leur ardeur patriotique et leur naturelle intuition des principes économiques.

Les corrections de la *Dîme* furent terminées en 1704, pendant un séjour dans le Morvan. Vauban en fit alors relier une nouvelle copie pour le roi ; mais nous ignorons s'il put la présenter : ce fut seulement dans le cours de l'année 1706 qu'il se résolut à donner quelque publicité au livre qui était comme la conclusion, le couronnement de sa belle existence.

Jamais le mal n'avait été si pressant, ni les circonstances plus propres à démontrer l'urgence d'une réforme. Quel spectacle ! Roi et ministres se débattaient au hasard dans un cercle vicieux, où seuls les traitants exécrés peuvent trouver leur profit. À l'intérieur, une misère générale ; à l'extérieur, des désastres répétés, honteux. Dans cette



dernière lutte du désespoir, il faut faire argent de tout ; mais la France, haletant sous le fardeau, ne rend plus que des sueurs stériles. Les impôts ne donnent rien ; les fermes sont ruinées par des rabais successifs, les gabelles anéanties par le faux-saunage, la circulation monétaire entravée par le défaut de commerce, par le faux-monnaillage, par le billonnage des étrangers, ou par ces folles variations du cours des espèces qui achèvent d'entraîner au dehors du royaume plus de la moitié de son numéraire. Tout annonce la banqueroute, la ruine.

Si le pays entier ne peut plus méconnaître ces symptômes effrayants de décomposition, quelles doivent être les angoisses des patriotes clairvoyants dont les prophéties sont allées, depuis tant d'années, s'engloutir dans les bureaux de ministres insouciantes ou incapables ! Chacun comprend la nécessité d'un suprême effort, et, tandis que Boisguilbert lance de son côté le *Factum de la France*, paraphrase hardie et désespérée du *Détail*, Vauban se décide à courir les risques d'une publicité qui répugne cependant à son caractère tout autant qu'elle est familière au magistrat rouennais. C'en est fait. Il n'hésite plus à compromettre, s'il le faut, son crédit, son repos et les honneurs si laborieusement conquis en cinquante années du plus dur service. Le maître et ses froideurs sont redoutables ; mais qu'importent ces disgrâces passagères, lorsqu'on est habitué aux grossières rebuffades d'un Louvois ou aux injurieuses préférences de Chamillart pour le courtisan de la place des Victoires ! Et d'ailleurs Vauban n'a-t-il pas quelque droit de compter sur l'évidence du mal si universellement reconnu, sur le bon sens des ministres qui sont ses amis, ses égaux, sur le privilège des dignités et des hauts emplois dont le roi vient de l'honorer, enfin sur l'appui des hauts personnages qui ont été plus d'une fois les confidents de ses inspirations et qui représentent autour du trône la modération et la sagesse ?

À la fin de l'année 1706, Vauban revint pour la dernière fois à Paris. La campagne dans le Nord avait été glorieuse, mais fatigante : incommodé par un rhume tenace, il demanda un congé que motivaient et son âge, et l'état de sa santé, et même celui de ses ressources pécuniaires, promptement épuisées par le séjour à l'armée. Ce congé lui fut accordé au mois de novembre : quittant aussitôt Dunkerque, il arriva à Paris et s'installa dans son hôtel de la rue Saint-Vincent (aujourd'hui rue du Dauphin). Il ne tarda pas à y être rejoint par son commensal ordinaire, l'abbé Ragot de Beaumont. C'était un homme fort singulier, et même fort mal noté ; mais le maréchal l'utilisait comme collaborateur littéraire, et, pendant tout le temps qu'il pouvait consacrer à la rédaction de ses manuscrits, il avait l'habitude de lui donner l'hospitalité dans une dépendance de son hôtel, en communication directe avec son propre cabinet.

Durant ces derniers mois de 1706 et les premières semaines de 1707, ils travaillèrent à un traité de la Défense des places, destiné sans doute à l'instruction du duc de Bourgogne ; mais on s'occupa aussi, et surtout, de la *Dîme royale*, de son impression et de la distribution des exemplaires. Boisguilbert, dans une lettre au contrôleur général, dit que l'abbé de Beaumont avait composé la « meilleure partie » de l'ouvrage ; les études de Vauban et ses manuscrits protestent contre cette imputation, où il y a beaucoup du fait de la jalousie ; mais, quoi qu'il en fût de la collaboration de l'abbé, on peut penser qu'il avait profité de son séjour à Rouen — où le roi le tenait relégué depuis plusieurs années — pour faire imprimer le manuscrit du maréchal par quelqu'un de ces typographes normands qui donnaient tant de soucis à la police. L'impression s'étant faite sans privilège ni autorisation, des poursuites étaient à craindre, et il fallait agir prudemment. Aussi, lorsque deux premiers ballots de livres en feuilles arrivèrent aux portes de Paris, vers les derniers jours du mois de décembre 1706, ce

fut le maréchal lui-même, dans son carrosse et aidé de ses gens, qui dut les recevoir furtivement et les introduire dans la ville. Des précautions analogues furent prises pour faire relier les exemplaires chez la veuve d'un nommé Fétel, qui possédait toute la confiance de Vauban depuis de longues années et qui avait déjà préparé en 1704 l'exemplaire de la *Dîme* destiné au roi. Ce travail fut pressé activement, les livraisons se firent avec mystère, et à mesure que Vauban reçut les volumes reliés, il se hâta de les distribuer à ses amis : c'était la seule publicité qu'il désirât, et il ne songeait pas à s'en cacher. De leur côté, les visiteurs qui venaient à la rue Saint-Vincent ne se faisaient aucun scrupule de solliciter le don d'un exemplaire, car la nouveauté du projet et le renom de l'auteur piquaient la curiosité de tous : personne n'eût pu soupçonner combien ce succès devait être fatal à Vauban.

Je ne saurais citer ici en entier les pages émues où Saint-Simon a raconté la grâce du maréchal et la proscription de son livre. Il est cependant indispensable d'en reproduire quelques passages, dont l'exactitude plus ou moins grande ressortira mieux des documents qui viendront ensuite.

« À la vérité, dit-il, le livre de Vauban donnait au roi plus qu'il ne tirait par les voies jusqu'alors pratiquées ; il sauvait aussi les peuples de ruine et de vexations, et les enrichissait en leur laissant tout ce qui n'entraît point dans les coffres du roi, à peu de choses près ; mais il ruinait une armée de financiers, de commis, d'employés de toute espèce... C'était déjà de quoi échouer. Le crime fut qu'avec cette nouvelle pratique, tombait l'autorité du contrôleur général, sa faveur, sa fortune, sa toute-puissance, et, par proportion, celles des intendants des provinces, de leurs secrétaires, de leurs protégés... Il n'est donc pas surprenant que tant de gens si puissants en tout genre, à qui ce livre arrachait tout des mains, ne conspirassent contre un système si utile à l'État, si heureux pour le roi, si avantageux aux peuples du royaume, mais si ruineux pour eux. La robe entière en rugit pour son intérêt...

« Les liens du sang fascinèrent les yeux aux deux gendres de Colbert, de l'esprit et du gouvernement duquel ce livre s'écartait fort, et ils furent trompés par les raisonnements vifs et captieux de Desmaretz... Chamillart, si doux, si amoureux du bien... tomba sous la même séduction. Le chancelier, qui se sentait toujours d'avoir été, quoique malgré lui, contrôleur général des finances, s'emporta. En un mot, il n'y eut que les impuissants et les désintéressés pour Vauban et Boisguilbert, je veux dire l'Église et la Noblesse ; car, pour les peuples qui y gagnaient tout, ils ignorèrent qu'ils avaient touché à leur salut, que les bons bourgeois seuls déplorèrent.

« Ce ne fut donc pas merveilles si le roi, prévenu et investi de la sorte, reçut très mal le maréchal de Vauban, lorsqu'il lui présenta son livre, qui lui était adressé dans tout le contenu de l'ouvrage. On peut juger si les ministres à qui il le présenta lui firent un meilleur accueil. De ce moment, ses services, sa capacité militaire, unique en son genre, ses vertus, l'affection que le roi y avait mise jusqu'à se croire couronné de lauriers en l'élevant, tout disparut à l'instant à ses yeux ; il ne vit plus en lui qu'un insensé pour l'amour du public, et qu'un criminel qui attentait à l'autorité de ses ministres, par conséquent à la sienne ; il s'en expliqua de la sorte sans ménagement.

« L'écho en retentit plus aigrement dans toute la nation offensée, qui abusa sans ménagement de sa victoire ; et le malheureux maréchal, porté dans tous les cœurs français, ne put survivre aux bonnes grâces de son maître, pour qui il avait tout fait, et mourut peu de mois après, ne voyant plus personne, consommé de douleur et d'une affliction que rien ne put adoucir, et à laquelle le roi fut insensible, jusqu'à ne pas faire semblant de s'apercevoir qu'il eût perdu un serviteur si utile et si illustre. Il n'en fut

pas moins célébré par toute l'Europe et par les ennemis mêmes, ni moins regretté en France de tout ce qui n'était pas financier ou suppôt de financier. »

Ainsi, Saint-Simon désigne comme principaux auteurs de la disgrâce qui allait coûter la vie à Vauban, d'abord les deux gendres de Colbert, MM. de Beauvillier et de Chevreuse ; puis, le neveu du même Colbert, Desmaretz, redevenu tout-puissant depuis 1703 et considéré comme le véritable ministre des finances, quoiqu'il n'eût à cette époque que le titre de directeur général ; puis encore, le contrôleur général lui-même, ce Chamillart « si doux, si amoureux du bien » ; enfin, le chancelier de Pontchartrain.

Bien que les deux beaux-frères dénoncés en première ligne eussent avec Saint-Simon une intimité de tous les instants, il faudrait des preuves bien authentiques pour accepter une accusation aussi grave : le duc de Bourgogne et ses conseillers, parmi lesquels MM. de Beauvillier et de Chevreuse tenaient le premier rang, avaient fait bon accueil aux premiers projets du maréchal ; comment admettre une odieuse coalition des chefs du parti humanitaire avec la finance, contre l'homme qui était la plus haute expression des vertus patriotiques ?

Chamillart et Desmaretz offraient au contraire une prise facile aux influences, aux suggestions intéressées de cette « armée de financiers, de commis, d'employés de toute espèce », qui rongait le pays sous le couvert du Contrôle général. Tous deux étaient excédés, depuis sept ou huit ans, par des légions de donneurs d'avis et de faiseurs de systèmes, auxquels ils n'avaient jamais su emprunter que des expédients désastreux pour vivre au jour le jour, quand des réformes radicales eussent été le seul remède efficace. Tout dernièrement, ils n'avaient eu qu'à se repentir d'un essai du système de Boisguilbert sur quelques paroisses de l'Orléanais, et l'insuccès de cette tentative, du aux mêmes obstacles qui avaient toujours entravé les améliorations les plus simples, était une preuve convaincante pour le Contrôle général de l'inanité de ces grands projets, comparée au commode roulement des affaires extraordinaires. De ce côté, la lassitude et l'aigreur étaient donc au comble ; l'audace de Vauban dut faire perdre toute mesure au ministre et à son collaborateur ; car, à ne considérer que la nouveauté des idées, Vauban était infiniment plus révolutionnaire dans le *Projet de dîme royale* que Boisguilbert dans le *Détail de la France*. Que demandait celui-ci, si ce n'est une exacte et raisonnable observation des anciennes ordonnances, basées sur les lois de la nature ? Bien autrement exigeant, le maréchal voulait bouleverser de fond en comble le système financier et substituer aux procédés empiriques une forme unique d'imposition et de perception. Dangereuse chimère, dont la production au grand jour était bien propre à compliquer les embarras politiques ! On conçoit donc que la finance, harcelée sans relâche, osât réclamer une répression exemplaire. Et cependant, rien jusqu'ici ne prouve positivement que le contrôleur général ou Desmaretz aient pris l'initiative des poursuites dirigées contre la *Dîme royale* ou même participé à ces rigueurs. Les minutes des dépêches du Contrôle général, les liasses de lettres adressées aux bureaux de Chamillart et de Desmaretz, la correspondance de l'intendant de Paris et du lieutenant général de police avec le Contrôle, ont été fouillées à plusieurs reprises : il ne s'y trouve aucune trace de l'affaire, pas même une simple mention du livre du maréchal ou de sa mort. Nous n'avons donc encore de ce côté que des présomptions, et point de preuves pour justifier les dires de Saint-Simon.

Mais, si nous en venons au chancelier de Pontchartrain, son rôle et celui de l'exécuteur dévoué de ses hautes volontés, le lieutenant général de police d'Argenson, sont faciles à établir, grâce aux documents dont j'ai annoncé la découverte.

Je serais d'autant plus embarrassé de faire entrer dans le cadre de ce mémoire les portraits du chancelier et de son célèbre collaborateur, que leurs personnalités ont déjà été étudiées sous des faces fort différentes, et qu'il faudrait discuter les témoignages ou les jugements. Cette critique sera faite quelque jour, à l'aide des correspondances et des documents administratifs mis récemment au service de l'histoire ; ici, je me bornerai à rappeler le rôle du chancelier et du lieutenant général dans l'organisation de la police, et plus particulièrement leurs rapports avec cette race de plus en plus nombreuse et remuante des gens de presse, dont l'agitation fut une cause d'inquiétude constante pendant la dernière partie du règne de Louis XIV. En ces matières, M. de Pontchartrain n'eût pu souhaiter un agent plus aveuglément dévoué, et partant plus redoutable, que Marc-René d'Argenson. La rudesse du chancelier, — cette rudesse qu'on découvre jusque dans les portraits les plus flattés, — s'accommodait à merveille avec « l'écorce brusque et « dure » et la « mine de juge d'enfer » du successeur de la Reynie. Impitoyables l'un et l'autre pour tout ce qui était auteurs, imprimeurs ou libraires, ils ne s'en rapportaient qu'à eux-mêmes pour examiner les livres incriminés ; avec de pareils juges, point de merci à espérer. Pontchartrain, qu'un pamphlet du temps dépeint « tourné tout entier vers son maître et vers soi-même, sans donner jamais un regard au public, et renchérissant sur tous ses prédécesseurs pour mériter la haine des peuples » ; — d'Argenson, accoutumé de vieille date « au petit et au rétréci », ne faisaient, on le sait, aucune distinction entre les *Maximes des Saints* ou le *Télémaque* et les pièces obscènes ou les gazettes clandestines. Surtout en ce qui touchait les questions gouvernementales et administratives, la prohibition d'écrire ou de discuter était absolue. D'Argenson, à ses débuts, avait fait supprimer le portrait du maréchal-ferrant de Salons, parce qu'on lisait au bas de la gravure une centurie de Nostradamus terminée par ce vers :

« En retirant un grand peuple d'impôts. »

Et depuis lors, sa jurisprudence avait toujours été la même : le pilon pour les livres, l'exil pour l'auteur, s'il persistait à lutter, ou même une place dans quelque tour de la Bastille, côte à côte avec le faussaire de Bar, le romancier des Courtils de Sandras ou les empoisonneurs.

S'il faut en croire Saint-Simon, dans ses annotations au *Journal de Dangeau*, ce fut précisément ce que les financiers osèrent réclamer à l'apparition du *Projet de dîme royale* : la Bastille pour le maréchal, le bourreau pour son livre. « Le roi, dit-il, ne put s'y résoudre, mais ne laissa pas de se laisser entraîner à ce torrent, assez pour contenter ses ministres, assez pour scandaliser étrangement sa cour, assez pour tuer le meilleur des Français. » Il en devait être ainsi, puisqu'aucune considération ne pouvait arrêter les deux magistrats qu'il avait fait juges souverains en ces matières, ni le nom de l'auteur de la *Dîme royale*, ce nom qui « honore l'humanité », ni la dignité de maréchal de France, ni la bonne foi du livre, ni la dédicace au roi, toute brûlante de loyauté et de patriotisme, ni enfin, à la dernière page, cette invocation suprême où Vauban s'écriait : « Je n'ai plus qu'à prier Dieu de tout mon cœur que le tout soit pris en aussi bonne part que je le donne ingénument, et sans autre passion ni intérêt que celui du service du roi, le bien et le repos de ses peuples. »

C'était ainsi que Vauban avait cherché à s'acquitter envers son prince et son pays ; on va voir comment les ministres de Louis XIV entendaient les devoirs de leur charge.

À peine quelques exemplaires de la *Dîme royale* avaient-ils pu circuler entre les mains des amis du maréchal, que le chancelier en fut averti et se saisit de l'affaire. On

sait que, pour les contraventions de librairie, l'arbitraire tenait trop souvent lieu de loi : le chancelier, le ministre de la maison du roi, le lieutenant général de police et le procureur général du Parlement se partageaient un véritable droit de vie et de mort sur les publications non autorisées. Dans la plupart des cas, une simple lettre de cachet, un ordre à quelque commissaire, sans autre forme de procès, suffisaient pour arrêter l'essor du nouveau livre. Lorsque les divulgations étaient moins à craindre, la procédure pouvait suivre une voie plus régulière en apparence et prendre la forme d'un arrêt du Conseil, rendu sous le nom du roi. La *Dîme royale* se trouvait dans ce cas : ni le lieutenant général, ni le chancelier ne pouvaient agir de leur propre mouvement, puisqu'ils savaient rencontrer au bout des poursuites le nom du plus illustre maréchal de France. Mais, d'autre part, en portant l'affaire au Conseil des finances ou à celui des dépêches, ils y eussent trouvé trop d'esprits indépendants, trop d'amis de Vauban, trop d'admirateurs du livre incriminé. Le chancelier s'adressa donc à une autre section, le Conseil privé, qui avait pour mission ordinaire de juger les appels contre les intendants, les contestations entre Compagnies ou entre parties, les difficultés d'exécution des édits, arrêts ou ordonnances, mais non point les questions de police et d'administration. Là, le roi ne paraissait presque jamais aux séances ; le chancelier présidait à sa place, au-dessus des conseillers ordinaires ou semestres, auxquels se joignaient le contrôleur général et les intendants des finances ; les rapports étaient faits par des maîtres des requêtes. Celui que M. d'Argenson employait presque toujours pour les affaires de librairie et d'imprimerie fut chargé de préparer l'arrêt contre la *Dîme royale*. Ce magistrat se nommait Marc-Antoine Turgot de Saint-Clair ; je me hâte d'ajouter qu'il n'appartenait point à la branche de la famille Turgot où devait naître quelque vingt ans plus tard l'illustre défenseur de la liberté et de la tolérance.

L'affaire ne fut probablement pas soumise à une délibération. Le 14 février, parmi les arrêts expédiés dans la séance du Conseil, le rapporteur et le chancelier signèrent celui qui condamnait la *Dîme*, et, pour faire en quelque sorte que son initiative fût à jamais prouvée de la façon la plus flagrante, Pontchartrain corrigea de sa propre main le texte ainsi conçu : « Sur ce qu'il a été représenté au roi qu'il se débite à Paris un livre portant pour titre : *Projet d'une dîme royale*, etc., imprimé en 1707, sans dire en quel endroit, et distribué sans permission ni privilège, dans lequel il se trouve plusieurs choses contraires à l'ordre et à l'usage du royaume... le roi, en son Conseil, ordonne qu'il sera fait recherche dudit livre et que tous les exemplaires qui s'en trouveront seront saisis et confisqués et mis au pilon. Fait S. M. défense à tous les libraires d'en garder ni vendre aucun, à peine d'interdiction et de 1 000 livres d'amende. »<sup>1</sup>

Quoique le nom de Vauban ne fût pas prononcé, l'arrêt était rendu en parfaite connaissance de cause ; car, manuscrit ou imprimé, l'origine du *Projet d'une dîme royale* était connue depuis longtemps dans l'entourage des ministres. Cependant il semble que tout se consumma dans le plus profond secret, information, procédure et jugement ; ni à Versailles, ni à Paris, ni au Contrôle général, ni à la Chancellerie, Vauban, qui était en correspondance suivie avec Chamillart et qui lui avait même adressé, le 13

<sup>1</sup> La minute originale de cet arrêt se trouve aux Archives nationales, dans les cartons du Conseil privé, V<sup>6</sup> 807, 10<sup>e</sup> arrêt du 14 février 1707.

février, veille de cette condamnation, un mémoire sur la canalisation de la Durance, Vauban ne sut rien de personne et continua de distribuer ses volumes à mesure que le relieur les lui rapportait. Cette inaction de la police s'explique par la forme imparfaite de l'arrêt du 14 février : le chancelier n'avait négligé qu'un point, c'était de désigner pour faire les poursuites le magistrat de qui ce soin devait dépendre, selon que la *Dîme* avait été imprimée à Paris ou ailleurs. Il fallut donc refaire un nouvel arrêt. Celui-ci fut daté du 14 mars, et, comme le précédent, Pontchartrain le corrigea de sa main, ajoutant après les mots « ledit livre se débite encore à Paris », cette mention évidemment erronée : « et même il y a été imprimé. » Le délit rentrant ainsi dans les attributions du lieutenant général de police de Paris, l'arrêt concluait en ces termes : « Le roi ordonne en outre qu'il sera informé par le sieur d'Argenson, que S. M. a commis et commet à cet effet, de l'impression dudit livre, ensemble du débit d'icelui, pour, l'information rapportée et vue au Conseil, être ordonné ce qu'il appartiendra. *Signé* : Phélypeaux et M.-A. Turgot. » <sup>1</sup>

Le même jour, un arrêt identique, signé de même et également corrigé de la main du chancelier, frappait Boisguilbert et son *Factum de la France*, en confiant le soin des poursuites à l'intendant de Rouen. <sup>2</sup> On verra plus loin ce qu'il en advint et comment l'économiste rouennais supporta la proscription.

À Paris, d'Argenson fit de son mieux pour satisfaire le chancelier, et chargea des informations un commissaire dévoué et actif, Nicolas Delamare, l'auteur du *Traité de la police*. Mais tout d'abord, quand on interrogea les plus fameux colporteurs de livres défendus, un fait constant ressortit de leurs réponses : le maréchal avait pris toutes ses précautions pour qu'aucun exemplaire de la *Dîme* n'entrât dans la circulation publique ; il se réservait de distribuer lui-même les volumes à ses amis, et pas un marchand n'avait pu en obtenir un seul du relieur chez qui était encore déposée une partie de l'impression. En faisant part de ces renseignements et en offrant de pratiquer une saisie chez le relieur, l'honnête Delamare, qui n'était instruit que très sommairement de l'affaire, et qui avait ignoré jusque-là l'existence des arrêts du Conseil, ainsi que le nom de l'auteur, ajouta timidement : « Mais, si ce que l'on dit est vrai, toute la preuve retombera sur M. de Vauban ! » D'Argenson ne connaissait pas de pareils scrupules ; à l'observation de son agent, naïf et touchant témoignage du sentiment public, il répondit par ces mots : « Quand il s'agit de recevoir les ordres du roi, ce n'est pas à nous à prévoir les conséquences. » <sup>3</sup> Delamare dut mettre en campagne le commissaire Dammon et ses agents ; mais tout était déjà consommé, les rigueurs devenaient inutiles et le mal irréparable : Vauban était frappé à mort.

Instruit le 24 mars, au soir, des recherches de la police et des arrêts rendus contre son livre, le maréchal avait envoyé l'un après l'autre ses deux valets de chambre retirer le reste des exemplaires dont la reliure était terminée. Le même jour, après avoir mis sous clef ces volumes, il ressentit les premières atteintes du mal qui devait le terrasser en moins d'une semaine. Voici comment cette triste fin est racontée dans la dépositi-

<sup>1</sup> Arch. nat., V<sup>6</sup> 807, 14<sup>e</sup> arrêt du 14 mars 1707.

<sup>2</sup> Arch. nat., V<sup>6</sup> 807, 15<sup>e</sup> arrêt du 14 mars 1707.

<sup>3</sup> Voyez la première des lettres reproduites dans l'appendice, en date du 22 mars. [Appendice non reproduite ici : voir en ligne sur le site de l'Institut Coppet.]

tion d'un témoin familial, le valet de chambre qui fut arrêté un peu plus tard et interrogé par d'Argenson lui-même.<sup>1</sup>

« Toute l'après-dînée du 24 mars, le maréchal avait paru fort chagrin de la nouvelle qu'il avait apprise que M. le chancelier faisait chercher son livre, et sur le soir la fièvre le prit. Il se mit au lit et fut fort mal le vendredi et le samedi suivants. Le dimanche matin, la fièvre ayant diminué, il donna ordre au valet de chambre de prendre dans son cabinet deux de ses livres, de les porter au sieur abbé de Camps, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain, et de le prier de les examiner et de lui en dire son sentiment. » C'était l'évêque démissionnaire de Pamiers, bien connu pour ses travaux littéraires et ses collections historiques : il répondit qu'il parcourrait le volume et rendrait compte de cet examen au maréchal. « Pendant la maladie du maréchal, qui ne dura que six jours, le valet de chambre donna par son ordre l'un de ses livres au sieur Chemineau, son chirurgien, et un autre à un frère jacobin, son confesseur, qui prêchait au couvent de l'ordre, rue Saint-Honoré ; et en donnant ledit livre audit confesseur, le maréchal lui dit qu'il le priait de le lire et de lui dire si, en le composant, il avait rien fait contre sa conscience. Le valet de chambre en donna aussi un au P. Labat, aussi jacobin dudit couvent.<sup>2</sup> Le mercredi 30<sup>me</sup> du mois de mars, sur les neuf heures trois quarts du matin, ledit maréchal décéda... »

Cette mort eût dû arrêter le chancelier et sa police, leur faire ouvrir les yeux, les accabler de honte et de douleur. Il n'en fut rien, et le corps du maréchal venait à peine de partir pour le Morvan, que Delamare fit une descente dans l'atelier de reliure de la rue Saint-Jacques (2 avril). On n'y saisit que quelques feuilles de rebut ; mais d'Argenson persista, et, au bout de quinze jours, il voulut interroger lui-même la veuve Fétil, ainsi que sa fille et le compagnon relieur qui avait aidé à porter le dernier lot de volumes. Ne fallait-il pas, à tout prix, découvrir le lieu d'impression et prouver que Vauban destinait son livre à recevoir plus de publicité que ne l'avaient témoigné les premières informations ? N'ayant encore rien tiré de ces interrogatoires, le lieutenant général et le chancelier sommèrent les gendres du maréchal de représenter le paquet d'exemplaires rapporté à la rue Saint-Vincent, le 24 mars. MM. de Villebertin et d'Ussé revenaient de Bazoches, où le corps de leur beau-père avait été enseveli le 16 avril, au milieu d'un concours immense d'assistants. Mais ils s'étaient hâtés, aussitôt le maréchal mort, de transporter les volumes reliés dans la chambre de l'abbé de Beaumont, tandis que le petit-fils du maréchal, M. d'Aunay, enlevait les autres livres, y compris les manuscrits et papiers. On put donc répondre que rien n'était resté sous les scellés.<sup>3</sup>

Ce double insuccès, cette absence totale de preuves compromettantes, dépitèrent d'Argenson ; il mit la main sur le valet de chambre Collas, et essaya d'en tirer quelques lumières. « Ne ménageons plus cet homme, qui ne parle pas de bonne foi », écrivait-il à Delamare. Le malheureux serviteur fut tenu pendant un mois environ au Petit-Châtelet, et, lorsque tous les commissaires se furent évertués en vain à le faire

<sup>1</sup> V. à l'appendice le texte de cet interrogatoire.

<sup>2</sup> Le P. Labat, célèbre missionnaire et écrivain, revenait alors d'Amérique et se rendait à Rome pour présenter sa justification à ses chefs.

<sup>3</sup> Voyez la lettre du marquis d'Ussé, 11 avril.

parler, d'Argenson alla en personne l'interroger dans la chambre du concierge des prisons. Sa déposition<sup>1</sup>, dont j'ai déjà cité un passage, eut toutes les apparences de la sincérité et de l'exactitude ; mais elle n'apprit rien de nouveau au chancelier, et dut le confirmer, au contraire, dans la conviction que l'affaire ne pourrait aller plus loin. Peut-être, si l'abbé de Beaumont n'avait pris les devants et quitté Paris, la police l'eût-elle saisi comme principal complice : elle ne put que faire une descente chez lui, dans cet hôtel Saint-Jean qui communiquait avec la demeure de Vauban.<sup>2</sup> Outre deux exemplaires qui étaient restés dans la chambre de l'abbé, on y trouva : 1° le manuscrit d'un carton que le maréchal avait préparé le 19 mars<sup>3</sup> ; 2° un écrit intitulé : *Deuxième addition pour répondre aux plaintes de la Noblesse contre le système de la Dîme royale mal entendu*. Ceci parut au commissaire une preuve évidente qu'on avait projeté une réédition de l'ouvrage proscrit. Enfin, un troisième manuscrit, découvert au même endroit, dans une cassette, intrigua considérablement Delamare. Le titre en était : *Objections de M. le P. contre le Projet de la dîme royale et réponse de l'auteur dudit Projet*. Ces initiales « M. le P. » ne signifiaient-elles pas « M. le Prince de Condé » ? — Nous croyons que Delamare s'inquiétait bien à tort : il est probable que les *Objections* n'étaient autre chose que le premier travail d'un magistrat de Dunkerque, nommé Jean le Potier de la Hestroy, et accrédité parmi les conseillers secrets du Contrôle général ; elles parurent plus tard, en 1716, avec des remaniements importants, sous le titre de : *Réflexions sur le traité de la Dîme royale*.

Il ne restait plus à d'Argenson et au chancelier qu'à clore les poursuites et rendre la liberté au valet de chambre Collas. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la *Dîme royale* demeura proscrite, et que les ordres les plus rigoureux, mais les plus inutiles, furent maintenus pour en empêcher le débit.

Quant aux interrogatoires et aux procès-verbaux d'information ou de saisie, ils restèrent entre les mains de Delamare, avec la correspondance échangée entre ce commissaire et M. d'Argenson ; tous ses papiers étant passés à la Bibliothèque, c'est là que j'ai retrouvé les documents relatifs à la *Dîme*<sup>4</sup>, sur l'indication du savant éditeur des *Archives de la Bastille*, M. François Ravaisson.

Tels sont les faits précis : quelles conclusions en tirer ?

Vauban, nous le savons déjà, était affaibli par l'âge et par les fatigues de la vie militaire : il souffrait depuis longtemps d'une toux opiniâtre, devenue encore plus pénible dans la campagne de 1706, et Fontenelle dit positivement qu'il succomba à une fluxion de poitrine. Mais, ayant en main les nouveaux documents, et surtout la déposition du valet de chambre Collas, est-il possible de douter que le mal n'ait été aggravé et la catastrophe précipitée par l'arrêt de proscription de la *Dîme*, par les cruelles an-

<sup>1</sup> Interrogatoire du 2 mai.

<sup>2</sup> Procès-verbal du 8 mai.

<sup>3</sup> Un carton avait été fait dès la fin de 1706 pour les pages 15 et 16. On ne le trouve employé que dans la huitième édition de la *Dîme*, datée de 1708, dont il existe à la Bib. nationale un exemplaire précieux, celui de Daniel Huet. Il ne sert qu'à corriger un chiffre de 170 en 240, sans changer rien au passage très violent qui se trouve dans le même endroit. L'autre carton préparé par le maréchal pour une future réédition s'appliquait à la page 171.

<sup>4</sup> Bib. nat., ms. fr. 21746. — Une partie de ces pièces sont reproduites ci-après, en appendice.



xiétés et l'amer désespoir que Vauban dut ressentir en voyant son livre condamné et son patriotisme méconnu ?

On a déjà discuté des faits analogues, car les cas de disgrâce ne sont que trop communs dans l'histoire du grand règne. Ici, les pièces les plus authentiques ne me semblent guère laisser de place à l'incertitude quant aux causes d'une si rapide mort ; de plus, elles permettent de déterminer avec beaucoup de vraisemblance la part de responsabilité de chacun. Je crois avoir démontré que le chancelier et le lieutenant général de police manquèrent absolument à leur devoir de bons serviteurs, qui était d'éclairer le prince et de faire fléchir la loi, si tant est qu'elle fût en jeu, devant le nom du plus honnête et du plus dévoué des sujets. Alors même que les mesures de rigueur eussent pu se justifier par la nécessité de prévenir des excitations inquiétantes pour la tranquillité du royaume et de cacher ses misères aux ennemis<sup>1</sup>, il reste tout au moins l'odieux des procédés que nulle raison d'État n'autorisait à employer contre la *Dîme royale*, contre Vauban.

Est-ce à dire que la responsabilité de Louis XIV se trouve ainsi dégagée, aux dépens de celle de ses ministres ? Non certes, car on ne saurait admettre qu'il n'ait point connu, et par conséquent autorisé, des poursuites qui visaient un maréchal de France, et qui durèrent un mois et demi. Le bulletin de Versailles, tenu si minutieusement par Dangeau, nous montre le roi, pendant les mois de février et de mars 1707, en rapports constants avec les personnes qui pouvaient le mieux l'instruire. Le lundi, 14 février, jour où fut signé le premier arrêt, il présida le Conseil des dépêches et y vit le chancelier et Chamillart. Le soir, chez Mme Maintenon, il reçut le directeur général des fortifications, dont les relations avec Vauban étaient des plus fréquentes, sinon des plus amicales, et qui avait même eu ses premières confidences sur la *Dîme*. Le jour suivant, il y eut encore Conseil des finances et travail avec le fils du chancelier.

Passant à la date du second arrêt, nous voyons que Chamillart était alors incommodé, mais qu'il venait cependant travailler le soir chez Mme de Maintenon ; son portefeuille regorgeait de propositions et de projets de finances entre lesquels il dut vraisemblablement citer la *Dîme royale*. Le lundi 14 mars, la cour ne s'occupa que de chasse et de présentations ; mais le 15 était jour de Conseil des finances, et il n'est pas à supposer que, dans l'une ou l'autre des réunions que le roi présida en personne, personne ne l'informa de la marche des choses. Peut-on en douter, quand il est si bien connu, si bien établi, que les moindres affaires, avant de passer au Conseil ou dans le portefeuille, lui étaient religieusement soumises et ne recevaient de solution qu'après cette formalité obligatoire ? Lui-même l'a dit dans ses Mémoires : « On me vit toujours marcher constamment dans la même route, vouloir être informé de tout ce qui se faisait, écouter les prières et les plaintes de mes moindres sujets... recevoir les dépêches, faire moi-même une partie des réponses... me faire rendre compte par

<sup>1</sup> C'est la justification employée par le Potier de la Hestroy, dans un exemplaire ms. de ses *Observations sur la Dîme* (Bib. nat., ms. fr. 1736, ancien Versailles 77) : « Après tout, on ne peut qu'on ne blâme un peu l'indiscrétion du maréchal d'avoir rendu public par l'impression un ouvrage qui devait être pour le Roy seul et pour ses ministres, quand ce ne serait qu'à cause de la peinture qu'il y fait du mauvais état de la France. Quel avantage nos ennemis ne prendront-ils pas ?... C'est en vain qu'on a défendu le débit de ce livre dans le royaume : il en a passé des exemplaires dans les pays étrangers, et c'est de là qu'il reflue chez nous ».

ceux qui étaient dans les emplois... distribuer les grâces par mon propre choix, conserver, en un mot, seul toute mon autorité... » Bien que l'âge fût venu, cette minutieuse ingénierie dans tous les détails du gouvernement était la même en 1707 qu'en 1661. On dira, avec le plus récent historien des secrétaires d'État<sup>1</sup>, que le pouvoir absolu restait de fait aux agents, aux ministres, qui ne présentaient à leur maître que la surface des questions, en lui proposant, lui imposant leur propre solution ; et peut-être Saint-Simon n'a-t-il guère exagéré l'omnipotence des ministres, ces « cinq rois de France, qui exerçaient à leur gré la tyrannie sous le roi véritable, et presque tout à son insu. » C'est ce que Fénelon avait dénoncé plus anciennement, dans sa fameuse lettre de 1693 : « Chaque ministre a été le maître dans l'étendue de son administration. ... Ils ont été durs, hautains, injustes, violents, de mauvaise foi ; ils n'ont connu d'autres règles que de menacer, que d'écraser, que d'anéantir tout ce qui leur résistait. Ils ne vous ont parlé que pour écarter de vous toute vérité qui leur pouvait faire ombrage. »

Mais, encore une fois, ces réserves ne sont pas applicables au cas de la *Dîme royale*, et la responsabilité première de la condamnation remonte jusqu'au roi, telle qu'il la réclamait. Voyons d'ailleurs comment il accueillit les nouvelles de la maladie et de la mort du maréchal.

Le lundi 28 mars, il avait pris médecine, puis fait son travail ordinaire avec M. le Peletier de Souzy, quand Fagon vint l'avertir à son dîner que le maréchal était à l'extrémité et demandait qu'on lui envoyât le premier médecin de Monseigneur. « Le roi, nous dit Dangeau, ordonna que Boudin partît sur l'heure, et parla de M. de Vauban avec beaucoup d'estime et d'amitié. Il le loua sur beaucoup de chapitres, et dit : Je perds un homme fort affectionné à ma personne et à l'État. »<sup>2</sup> Le lendemain 30, avant qu'on partît pour Marly, la nouvelle de la mort fut apportée par des courtisans qui « demandaient les charges », et le partage de cette dépouille se fit dès le soir même, chez Mme de Maintenon.

On chercherait en vain un autre souvenir de la mort de Vauban dans ce journal si fidèle, si complet, et encore est-il à remarquer que Saint-Simon, rédigeant ses propres Mémoires d'après Dangeau, n'a plus tenu compte des paroles prononcées par le roi à son dîner.<sup>3</sup> C'était beaucoup pourtant que cette manifestation publique et solennelle des regrets du maître ; souvenons-nous des billets de simple condoléance écrits à la veuve et au fils de Colbert, ou, pis encore, du soulagement que Louis XIV témoigna lors de la mort des plus fidèles, Louvois, Seignelay, l'idolâtre La Feuillade. L'abbé de Choisy a dit quelque part que les ministres « ne savaient plus au juste s'ils étaient dignes d'amour ou de haine », et c'est au lendemain de la mort de Colbert que le moraliste écrivit cette phrase amère : « Les grands sont si heureux qu'ils n'éprouvent

<sup>1</sup> M. le vicomte de Luçay, dans les articles publiés en 1861, par la *Revue historique du droit français et étranger*.

<sup>2</sup> Saint-Simon a bien dit : « C'était un homme uniquement personnel, et qui ne comptait tous les autres, quels qu'ils fussent, que par rapport à soi. »

<sup>3</sup> Il y a loin, en effet, des paroles recueillies sur l'instant par Dangeau à cette phrase de Saint-Simon : « Le roi ne vit plus en Vauban qu'un insensé pour l'amour du public, qu'un criminel qui attentait à l'autorité de ses ministres, et par conséquent à la sienne. »

même pas dans toute leur vie l'inconvénient de regretter la perte de leurs meilleurs serviteurs. »<sup>1</sup>

En regard d'une ingratitude qu'il a évidemment exagérée, car nous devons accepter de préférence le récit de Dangeau, Saint-Simon parle de la douleur « des impuisants, des désintéressés », c'est-à-dire l'église, la noblesse, les bons bourgeois. Il s'en fait l'écho avec une ardeur admirable pour un homme qui ne pardonnait pourtant point à la *Dîme royale* d'avoir enfanté l'impôt du dixième. Mais, si nous insistons pour trouver des traces de la douleur dont parle Saint-Simon, dans les gazettes du temps, dans les correspondances privées, dans les mémoires des contemporains, il semble que cette date néfaste du 30 mars 1707 ait à peine marqué au milieu des années si misérables de la fin du grand règne. Seule, et tandis que le roi ne jugeait Vauban digne ni d'une oraison funèbre, ni d'une cérémonie officielle, l'Académie des sciences, dont le maréchal était membre honoraire, sut s'acquitter de son devoir. Elle fit célébrer un service solennel, où l'on compta, nous dit le *Mercur*, plus de quatre-vingts hommes de lettres. Puis, dans la séance du 4 mai, Fontenelle prononça un éloge dont certains passages furent tout aussitôt livrés au public, celui-ci entre autres : « L'attention de M. de Vauban à procurer le bien des particuliers ne se bornait pas aux gens de guerre ; il compatissait aussi aux misères publiques, et il s'est appliqué toute sa vie à y chercher des remèdes ; il consumait une partie de ses loisirs à imaginer des moyens propres au soulagement des peuples, à les réduire en pratique, à calculer les deniers publics et à chercher par d'actives et continuelles supputations le rare secret de remplir les coffres du roi et de soulager le pays... » C'était déjà une allusion bien directe à la *Dîme*, et cela, au moment même où la justice redoublait d'efforts pour atteindre, sinon l'auteur, du moins ses complices secondaires ; l'éloquent secrétaire perpétuel osa encore ajouter un trait plus précis. Après avoir reconnu le mérite des études économiques du maréchal, et tout en rendant hommage à la générosité royale qui avait comblé Vauban de plus de faveurs que celui-ci n'en eût pu demander, il rappela que ce fidèle serviteur avait, partout et toujours, soutenu son caractère d'honnête homme, « malgré les flatteurs et les courtisans. » On ne pouvait dire mieux, ni davantage, et c'est une gloire pour nos Académies d'avoir noblement interprété et manifesté à l'origine comme elles le font encore aujourd'hui, la profonde vénération que tout le pays professera à jamais pour ce grand nom de Vauban.

\*\*\*

La mort du maréchal, dédaignant toute protestation et ne consultant que sa conscience, paraîtra encore plus belle et plus majestueuse, si nous mettons en regard la conduite que tint, dans les mêmes circonstances, le compagnon de lutte et de disgrâce de Vauban, Pierre de Boisguilbert. Quoi qu'en ait dit Saint-Simon, le magistrat rouennais ne sut nullement se montrer digne de l'honneur de cette persécution : sa propre correspondance le prouve d'un bout à l'autre.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> La Bruyère.

<sup>2</sup> Les documents qui vont suivre sont tirés de la « Notice sur la vie et les travaux de Boisguilbert », que j'ai présentée en 1865, au concours du prix Léon Faucher, et que l'Académie a bien voulu récompenser d'une mention très honorable.

Avec lui et avec le *Factum de la France*, il n'était pas besoin de ménagements ; l'arrêt rédigé et signé par le chancelier, le 14 mars, en même temps que celui qui frappait la *Dîme royale*, fut accompagné d'un ordre d'exil à Brive-la-Gaillarde. Mais déjà Boisguilbert, averti peut-être par le ministre La Vrillière, avait cherché un asile contre les rigueurs dont sa position de magistrat de police le rendait plus passible que tout autre. C'est de la « terre étrangère » qu'il écrivit au contrôleur général une première lettre, toute pleine de cette humilité obséquieuse qu'il faisait alterner avec les boutades de la plus naïve assurance.

« Ce 17 mars. Monseigneur, je vous demande très humblement pardon, si 112 000 liv. de taxes par moi payées depuis votre ministère, pareille somme à moi présentement demandée, m'ont assez fait perdre la raison pour désobéir à vos ordres, dans l'espérance que le public joindrait ses prières aux miennes pour obtenir de vous des manières sur lesquelles vous avez trouvé bon que j'eusse l'honneur de vous entretenir si longtemps. J'ai reçu un ordre d'aller à Brives-la Gaillarde. Je suis persuadé, Monseigneur, que ma peine serait moins grande que mon crime, si ma situation était semblable à celle des autres hommes ; mais quitter Rouen, à mon égard, est réduire une femme et un grand nombre d'enfants que j'ai à l'aumône, présentement que l'on ne reçoit rien des terres, n'ayant d'autre moyen de subsister que les émoluments journaliers de ma charge. J'ai commencé par faire supprimer partout où j'en ai pu trouver les exemplaires de tout ce que j'ai fait, brûler tous mes manuscrits, en très grand nombre, et si, à l'exemple de Dieu, Monseigneur, vous voulez bien user de miséricorde à mon égard, vous connaîtrez par la suite que mon repentir est véritable, la pénitence volontaire de l'auteur faisant plus d'effet dans ces occasions que la peine que l'on lui peut faire. Je vous supplie, Monseigneur, que ma femme et mes enfants ne soient point punis pour un crime qui m'est singulier, et que votre caractère, tout rempli de bonté, veuille bien m'accorder ma grâce, et que mon silence à l'avenir vous marque ma reconnaissance. Je suis, avec un très profond respect, etc. »

Les ministres savaient à quoi s'en tenir sur la situation des affaires du lieutenant général, que d'ailleurs ils n'avaient pas l'intention de punir longuement ni sévèrement. Il n'y eut donc pas de réponse à cette première supplique ; mais le chancelier s'opposa à ce que l'exilé fit exercer sa charge, comme il l'avait imaginé, par son fils aîné. Cette décision fit revenir en toute hâte le fugitif repentant ; de la même plume qui avait prodigué les avis et les conseils à trois générations de contrôleurs généraux, il renouvela son amende honorable dans des termes plus humbles que jamais, mais en faisant toutefois de singulières réserves : « Ce 11 avril. Monseigneur, je me donne l'honneur de vous confirmer de mon territoire la parole que j'ai pris la hardiesse de vous donner dans une terre étrangère, savoir : de ne parler ni écrire en façon quelconque du gouvernement, excepté à votre égard, seulement quand vous m'en aurez donné la permission, espérant qu'à l'exemple de Dieu, qui oublie tout à fait le passé lorsqu'il pardonne aux pécheurs, vous voudrez bien m'accorder la grâce de vous saluer quand je me rencontrerai à Paris. J'ai brûlé tous mes manuscrits, en très grand nombre, à la réserve d'un exemplaire des Mémoires de M. de Sully. » Et reprenant son sujet favori, Boisguilbert recommandait la libre sortie des blés comme le seul moyen de rétablir les affaires, quoi qu'en pussent dire M. d'Argenson et le premier président de Harlay. Chamillart, dont la participation aux rigueurs du chancelier n'est point douteuse cette fois, dicta la réponse suivante, de ce ton ironique et dédaigneux qu'il prenait volontiers pour remettre à sa place le petit magistrat de province, trop prolix dans l'exposition de ses chimères :

« Puisque vous vous adressez encore à moi, après avoir donné au public toutes vos extravagances, le seul bon conseil que je puisse vous donner, c'est de brûler vos remarques sur le Mémoire de M. de Sully, et de pouvoir imaginer une fois en votre vie que l'on ne saurait appliquer aucun exemple que pour en faire usage quand les choses sont à peu près dans la même proportion, et qu'un royaume est assez riche pour soutenir la dépense que les rois veulent lui faire porter. Si vous entendez bien ce que je vous veux dire, et qui n'est pas difficile à comprendre, vous vous occuperez à l'avenir de rendre la justice, et vous renoncerez au gouvernement de l'État. »

Sans renoncer à rien, Boisguilbert dut obéir à l'ordre d'exil et partir pour l'Auvergne ; mais il se garda de brûler quoi que ce fût, et conserva surtout cet exemplaire annoté de Sully qui formait son bagage suprême et qui lui servit plus tard à reprendre sa correspondance avec le Contrôle général.

Ses amis, ses protecteurs ne l'abandonnèrent point. Le chancelier avait annoncé, dès le 3 avril, que le roi ferait bientôt miséricorde, pour peu que l'on répondît suffisamment de la conduite à venir du coupable, et, en effet, le temps d'exil avait été réduit à six mois. M. de la Vrillière, qui avait la Normandie dans son département de secrétaire d'État, et le duc de Saint-Simon, qui conservait bon souvenir de ses relations avec les deux frères Boisguilbert, s'employèrent activement pour faire encore abrégier la durée du châtement. Mais, si le roi était calmé, Chamillart ne pardonnait pas encore, et, la femme du lieutenant général ayant voulu venir se jeter aux pieds du ministre, elle reçut avis que toute démarche de ce genre serait considérée comme une profonde ingratitude. La punition avait été bien peu proportionnée à la gravité des attaques portées contre le gouvernement et le ministère ; le seul moyen d'obtenir quelque diminution des six mois, c'était de faire connaître, par le repentir de Boisguilbert et la douleur de sa famille, qu'il méritait cette grâce.

Tout s'arrangea : Boisguilbert eut même la bonne fortune de trouver en Auvergne un intendant qu'il avait connu à Rouen, ce qui lui permit d'occuper ses loisirs forcés à l'étude de la misère locale. L'exil ne dura que deux ou trois mois, et Saint-Simon se vante d'avoir été pour quelque chose dans cette extrême indulgence du ministre. « Mais, ajoute-t-il, Boisguilbert, mandé en revenant, essuya une dure mercuriale, et, pour le mortifier de tous points, fut renvoyé à Rouen, suspendu de ses fonctions, ce qui toutefois ne dura guère. Il en fut amplement dédommagé par la foule du peuple et les acclamations avec lesquelles il fut reçu. » Pour que ce dernier détail fût admissible, il faudrait supposer un revirement bien complet chez les Rouennais, qui n'avaient guère apprécié jusque-là leur magistrat, ni son caractère, ni ses œuvres économiques. Ce qui n'est point douteux, c'est que le *Factum de la France* bénéficia de la proscription et eut un succès sans exemple dans l'histoire des livres prohibés. Sept éditions au moins parurent avant la fin de l'année 1707, dont trois portant le titre de *Testament politique de M. de Vauban*, avec un portrait du maréchal. Il est fort probable que l'exilé de Brives n'était pas étranger à ces publications : sa seule concession aux ministres fut de supprimer les pages séditieuses du *Supplément au Détail*, qui cependant n'avait pas été désigné dans l'arrêt du 14 mars. Cette apparence de repentir, ce ton contrit de toutes ses lettres, firent presque oublier tant d'offenses : quelques mois à peine s'étaient écoulés depuis le retour à Rouen, que la correspondance reprenait, entre Boisguilbert et Chamillart, aussi active que par le passé ; bientôt, l'arrivée de Desmartz au poste de contrôleur général acheva de donner un tel caractère de confiance à ces relations, que le donneur d'avis put, encore une fois, se croire maître de l'esprit du

ministre et des destinées du pays. Illusions trop faciles et trop fréquentes pour que nous puissions les qualifier de généreuses !

Boisguilbert devait ainsi passer les dernières années de son existence dans des alternatives d'humilité et de triomphe puénil, toujours persiflé par les ministres qu'il accablait de ses conseils et lassait de ses redites. Me permettra-t-on, en finissant, de citer un dernier fragment de sa correspondance inédite, qui, seule, pourra, quelque jour, faire comprendre un si étrange caractère, où la dignité morale n'était guère à la hauteur du génie économique ? C'est en août 1711, et Boisguilbert écrit de Fontainebleau, où se trouve la cour.

Il a déjà obtenu plusieurs audiences du contrôleur général ou du chancelier ; sa verve se ressent de ces faveurs, et la lettre est singulièrement longue et diffuse<sup>1</sup> ; mais je n'en donnerai que la dernière page, qui nous ramène à Vauban et à la *Dîme royale*.

« Il est à propos, Monseigneur, que je vous présente le ministère de M. de Sully, surligné à feuillets pliés, en sorte que vous ferez le dépouillement de ce qui est essentiel en moins d'une demi-heure. Vous verrez qu'il trouva la France en plus pitoyable état qu'elle n'est aujourd'hui, et qu'au milieu de deux guerres, il la rétablit, paya toutes les dettes et amassa trente millions d'argent quitte au roi, parce qu'il rendit les peuples riches par la protection qu'il donna au labourage et au commerce du dedans. Vous apercevrez à même temps qu'il n'eut point de plus grands adversaires dans sa route que le Conseil du roi et les courtisans, jusques aux princes. Cependant, comme il eut le maître et les peuples de son côté, il vint à la fin à bout de tout... De plus, cette lecture fera connaître que ce n'est point le projet du lieutenant général de Rouen que vous suivez, qui ne s'estime point un assez grand auteur, ni téméraire jusqu'au point de se donner pour guide dans une pareille route, comme a fait, fort mal à propos, feu M. de Vauban, sauf le respect dû à sa mémoire, bien que je ne m'en sois pas caché dans mon ouvrage de son vivant, et qu'il m'eût donné des louanges dans le sien. Au fond, c'était la production d'un prêtre d'une vie fort équivoque, à qui il avait bien voulu prêter son nom. »

Ainsi, aucune amertume ne fut épargnée à Vauban : mort pour ce livre de la *Dîme royale*, où se sont résumées toutes les plus nobles inspirations de son patriotisme, il fallait que la jalousie de Boisguilbert, comme plus tard l'erreur obstinée de l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, vint lui dénier la paternité de son œuvre, et détourner la gratitude qui lui est due à tant de titres.

A. M. DE BOISLISLE.

<sup>1</sup> Lettre du 21 août (1711) à Desmaretz.

# Le tunnel sous la Manche, enfant de la Société d'économie politique

Benoît Malbranque

**Pendant des décennies, les économistes libéraux français — de Maurice Chevalier à Paul Leroy-Beaulieu, en passant par Léon Say — se sont enthousiasmés devant l'idée d'un tunnel sous la Manche. Pionniers finalement malheureux, ils ont accompagné les premiers pas d'une œuvre vectrice de paix et de prospérité.**

Le projet de relier, via à tunnel sous-marin, l'Angleterre à la France — ou, pour mieux dire, l'Angleterre à l'Europe continentale, par la France — a occupé pendant des siècles l'esprit des rêveurs de toutes les origines. En tant que Français, on peut toutefois s'enorgueillir du fait que ce sont nos compatriotes qui en produisirent les premiers des projets précis, capables d'être conduits. En tant que libéraux, on doit aussi se remémorer le rôle prépondérant des grands noms de l'école libérale française, qui, pendant des dizaines d'années, agirent concrètement pour la réalisation de cette œuvre vectrice de paix et de prospérité.

Avant les libéraux, il y eut le temps des ingénieurs. Sous le Consulat, l'un d'eux, du nom de Mathieu, avait travaillé à cette œuvre d'avenir. Les guerres napoléoniennes et le blocus continental firent échec à son projet. De 1833 à 1869, un autre ingénieur civil français, Aimé Thomé de Gamond, y consacra sa carrière et essuya bien des déceptions. Le projet une fois perfectionné et rendu viable, lord Palmerston l'entrava sévèrement, « trouvant, dira L. Simonin, que la distance entre l'Angleterre et la France n'était pas encore assez grande et ne comprenant pas qu'on voulût la raccourcir »<sup>1</sup>. En 1870, la guerre franco-allemande et ses répercussions mirent un dernier frein aux ambitions de Gamond, qui s'éteignit sans apercevoir la concrétisation de ses travaux.

Dès 1873, cependant, les affaires reprennent, sous l'impulsion décisive des libéraux de la Société d'économie politique. C'est là que l'histoire du tunnel sous la Manche rejoint l'histoire du libéralisme français.

<sup>1</sup> Sauf mention contraire, les citations sont tirées des discussions de la Société d'économie politique des 5 février 1875, 5 septembre 1883, et 5 juillet 1916, disponibles sur le site de l'Institut Coppet. (Voir ci-dessous la rubrique Documents cités)

Michel Chevalier — qui cultivait des relations très étroites avec l'Angleterre, ayant été l'artisan, avec Richard Cobden, du traité de commerce franco-britannique de 1860 — est porté à la tête de *l'Association du chemin de fer sous-marin entre la France et l'Angleterre*, une entreprise privée dont le pendant anglais, la *Channel Tunnel Company*, est dirigée par lord Richard Grosvenor. En ces temps d'euphorie industrielle et financière, le capital, 2 millions de francs, est levé dans l'enthousiasme.

Le 5 février 1875, lors de la réunion mensuelle de la Société d'économie politique, Michel Chevalier est prié, par ses collègues présents, de s'exprimer sur ce projet de tunnel sous la Manche qu'il dirige. D'après lui, l'opération a tout pour réussir ; « elle pourra être menée à bonne fin en cinq ou six ans. » Il sait bien que les troubles qu'endure la France, à la suite de la guerre contre la Prusse, opposent des barrières à un projet d'avenir comme celui-ci. Mais précisément, c'est pour l'avenir qu'il est conçu, c'est la vue de l'avenir qui en fait sentir la nécessité. Aussi, « il se peut que dans dix ans d'ici, ce tunnel semble être un projet délaissé, mais ce ne sera que pour un temps. La vraisemblance est que, grâce au progrès des arts, le dix-neuvième siècle ne s'écoulera pas sans que le tunnel soit repris et mené à bonne fin. »

Michel Chevalier ne verra pas l'aboutissement de son rêve d'union commerciale et civile de l'Angleterre avec le continent : d'abord parce que comme nous le savons tous, le tunnel ne vit finalement le jour qu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle ; ensuite parce qu'il s'éteignit lui-même quatre ans plus tard, en 1879 ; et aussi parce que, quoiqu'il en soit, dès 1883, les travaux furent arrêtés.

Chevalier avait été remplacé à la tête de l'Association du chemin de fer sous-marin entre la France et l'Angleterre par une autre sommité du libéralisme français du temps : Léon Say, le petit-fils de l'auteur du *Traité d'économie politique*, qui venait de quitter, après quatre occupations du poste (1872-1873 ; 1875-1877 ; 1877-1879 ; 1882), la noble fonction de Ministre des Finances. Léon Say partageait avec son prédécesseur un même enthousiasme et était prêt à mobiliser son réseau d'influence pour faire aboutir les opérations. Auprès de lui, il pouvait compter sur l'aide opérationnelle et matérielle du beau-fils de Michel Chevalier, Paul Leroy-Beaulieu, économiste accompli et nouveau professeur d'économie politique au Collège de France<sup>1</sup>.

Du côté française, l'Association du chemin de fer sous-marin s'est assuré le concours de notables, fort en vue outre-manche pour leur expérience d'hommes d'État et leur savoir théorique dans la science de l'économie. Cette réunion de talents doit vaincre les oppositions qu'on ne s'imagine pas éviter entièrement, même dans un projet d'entreprise privée. Car si l'argent est intégralement privé, comme sont les profits qu'on espère tirer de l'opération, des permis et autorisations n'en sont pas moins nécessaires de la part des gouvernements français et britanniques. Côté français, les autorités ne se montrent pas hostiles : elles sont mêmes accommodantes. De l'autre côté du détroit, toutefois, le projet déclenche des craintes imprévues qui, entretenues par des journalistes et des hommes politiques qui en font un commerce quotidien, s'avèrent fâcheuses.

<sup>1</sup> Parmi ses prédécesseurs à ce poste étaient Michel Chevalier et Jean-Baptiste Say. On n'insistera jamais assez sur l'importance de certaines dynasties familiales dans l'histoire du libéralisme français du XIX<sup>e</sup> siècle.



Pour Marshall Garnet Wolseley, un tunnel sous la Manche priverait à l'avenir la Grande-Bretagne de cette insularité qui avait fait sa force. Le tunnel une fois construit, les populations seraient à la merci d'une invasion française. Malgré les réponses bien argumentées de Sir Edward Wathins, directeur de la Compagnie anglaise, pour prouver qu'un tel raisonnement est fallacieux et que ces craintes sont sans fondement, une commission parlementaire est formée début 1883, avec mission de déterminer si les travaux, qui ont démarré, peuvent être poursuivis. À une courte majorité, la commission décide de retirer l'autorisation et les travaux cessent. Les premiers tronçons de tunnels percés sont refermés par des murs en brique.

Devant ces événements, la Société d'économie politique remet la question à l'ordre du jour. Devant l'arrêt des opérations, l'heure est aux regrets. « Au point de vue économique ou politique, jamais œuvre plus utile à l'humanité n'aurait été tentée que celle-ci, affirme L. Simonin. C'est avant tout une œuvre de civilisation et de paix, de fraternité internationale, qui aurait resserré à tout jamais les liens d'amitié et de sympathie entre la France et l'Angleterre. Au point de vue des transports, le tunnel aurait singulièrement augmenté les facilités, l'économie, la rapidité, la sûreté des communications. Plus de transbordements, plus d'assurances. On aurait gagné une heure pour le transport des voyageurs, deux heures pour le transport des marchandises. »

Les raisons mises en avant côté anglais ne parviennent pas à convaincre ces enthousiastes du tunnel, pour qui il devait être ce lien de paix et de prospérité entre les deux grandes puissances économiques. Se faisant railleur par dépit, Gustave de Molinari remarque qu'au vu de la passion conquérante anglaise, « la France aurait de meilleures raisons de craindre pour la sûreté de Calais que l'Angleterre pour celle de Douvres. » Les autorités, analyse-t-il, se sont laissées aller, outre-Manche, à une réaction passionnelle qui n'est pas raisonnable et qui va contre leur intérêt.

Le ton est unanimement morose, mais pas défaitiste. Pour Molinari, « un moment viendra, et ce moment n'est peut-être pas éloigné, où l'établissement du tunnel de la Manche sera considéré comme indispensable au commerce et à la navigation de l'Angleterre, pour lutter avec le commerce et la navigation des grands ports continentaux. » Il faut avoir confiance dans l'avenir du tunnel, « car l'Angleterre a un intérêt vital — et qu'elle finira bien par comprendre — à ne pas demeurer plus longtemps isolée du continent. »

Certains membres de la Société d'économie politique répondent même au refus anglais par un nouvel élan en faveur du tunnel. Pour Charles-Mathieu Limousin, le projet de tunnel sous la Manche est à ce point essentiel et nécessaire qu'il propose à la société privée franco-anglaise de se passer de l'accord de l'Angleterre. D'après lui, si la compagnie achète la parcelle de terrain sur laquelle le tunnel débouchera, rien ne l'empêche de creuser en haute mer, dans la couche de craie grise qui, d'après le droit, est au-delà des juridictions nationales.

Parmi les présents, d'autres tirent de l'observation des premiers travaux quelques doutes sur la viabilité future du projet. Léon Say lui-même reconnaît qu'il est « difficile de calculer, même approximativement, le prix de revient du travail » ; cependant l'entreprise reste d'après lui possible et le capital, promet-il, « n'atteindra pas des chiffres qui pourraient la rendre impraticable ». D'autres sont résolument sceptiques. Pour M. Broch, ancien conseiller d'État et ministre de la marine en Norvège, « le percement du tunnel sous-marin présentera bien plus de difficultés qu'on ne l'a dit. Mais les obstacles viendront moins de l'insuffisance des ressources de l'art de

l'ingénieur ou des conditions matérielles du travail, que de l'embarras où l'on se trouvera pour réunir les capitaux nécessaires.» Pour Auguste Ciezkowski, « dans l'intérieur même de notre pays, il reste à accomplir des œuvres plus urgentes, plus utiles et surtout plus lucratives. On n'a qu'à regarder autour de soi, en France, pour trouver, aux capitaux exigés pour l'établissement du tunnel sous-marin, des emplois bien plus profitables et plus conformes au patriotisme des Français.» Et il appelle l'attention sur la sécurité de ces capitaux, qui d'après lui n'est pas assurée : nouvel avertissement qui a du prix à nos yeux, compte tenu des déboires financiers du véritable tunnel.

Concluant la discussion pour la Société d'économie politique, en ce 5 septembre 1883, Léon Say se fait le porte-parole de la grande majorité de ses confrères, déçus par la tournure récente des événements, et qui aspirent à une reprise des travaux. D'après lui, le tunnel tournera à l'avantage matériel des peuples européens, et quoique les hommes peuvent s'égarer par instants, devant la reconnaissance patente de cet intérêt les résistances ne seront pas éternelles. « La question du tunnel sous-marin va sommeiller pendant des mois et peut-être pendant des années, avertit-il. C'est un malheur au point de vue économique comme au point de vue politique. Il y a là un avenir qu'on ne peut encore éclaircir et sur lequel on ne peut pas faire de pronostics ; on ne peut faire que des souhaits. »

Il fallut attendre plus de quarante ans et une date encore bien peu propice, 1913, pour qu'un nouveau projet soit mis sur la table du gouvernement britannique et pris sérieusement en considération. Des aménagements sérieux avaient été ajoutés pour garantir la parfaite sécurité de la nation anglaise : installation de mines déployables à distance, qui puissent fermer l'accès au tunnel ; aiguille actionnable pour rendre les voies ferrées inutilisables sur simple décision unilatérale ; mécanisme d'arrêt de la ventilation ou de l'éclairage du tunnel ; et enfin séparation en deux parties du système moteur assurant la traction des trains, et grâce auquel rien ne pourrait fonctionner sans consentement des deux parties. On porta le dossier devant le comité en charge des questions de défense qui n'eut pas le temps d'émettre ses conclusions, car la Première Guerre mondiale commençait déjà.

Les observateurs purent sentir alors toute l'utilité qu'aurait eue ce tunnel reliant les deux alliés pour le transport des hommes et des marchandises. Selon Leroy-Beaulieu, « sa non-existence a coûté peut-être près de 6 milliards aux Alliés et sa construction n'aurait demandé que 400 millions. » Des plans, quoique tardifs, furent conçus ; des engagements furent pris. En juillet 1916, pour que les gouvernements n'oublient pas demain leur résolution de la veille, la Société d'économie politique organisa une nouvelle réunion consacrée au tunnel franco-anglais. La réunion fut présidée par Paul-Leroy Beaulieu, acteur enthousiaste du projet depuis plus de quarante ans.

Les présents tâchèrent de rappeler que la peur de l'invasion n'était pas raisonnable, compte tenu des aménagements très complets et très sages prévus par les ingénieurs. La question du coût n'était pas non plus de nature à intimider car outre que la compagnie du tunnel sous la Manche opérerait sans subvention ni garantie publique, le total des travaux ne représenterait « que la dépense des frais de guerre de chaque nation pendant deux jours ». Ces craintes écartées, rien ne devait empêcher la France et l'Angleterre de consentir à cette œuvre de progrès, qui raccourcirait les distances et assemblerait les peuples européens dans une concorde qu'au niveau politique on s'apprêtait à promouvoir avec le projet de Société des Nations.

Imaginez, disaient les économistes libéraux de la Société d'économie politique, ce que serait l'Europe après la construction du tunnel. Paris serait aussi proche de Londres que de Bruxelles. Un voyageur ou un homme d'affaire pourrait faire le trajet aller-retour en une journée. « En montant dans son wagon à Londres vers huit heures du matin, prévoit J. Sabatier, le voyageur en descendra à Paris à une heure et demie, y passera tout son après-midi et pourra repartir à six heures pour être de retour chez lui avant minuit. En s'abritant du vent, du froid et de la pluie, il aura économisé une journée, épargné des frais d'hôtel et surtout esquivé les souffrances du mal de mer. »

Plus d'un siècle après les démarches et les combats de cette phalange d'économistes libéraux français, c'est finalement sous l'égide de Margaret Thatcher — qui, sur bien des points, partageait l'engagement des Michel Chevalier, Léon Say et Paul-Leroy-Beaulieu en faveur d'une société et d'une économie libre — que le tunnel sous la Manche fut construit, entre 1987 et 1994. Il le fut toujours sans argent public, mais avec des difficultés opérationnelles et des surcoûts qui, comme anticipé en leur temps par certains membres de la Société d'économie politique, rendit l'affaire dangereuse et le capital incertain. Mais enfin l'œuvre de paix et de prospérité est là, désormais, disponible pour servir le développement économique, sociale et culturel des sociétés libres.

### **Documents cités**

« Le tunnel sous la Manche ; Projet de réforme judiciaire en Égypte et les capitulations », réunion de la Société d'économie politique, 5 février 1875

« Quels avantages le commerce, en France et en Angleterre, retirerait-il de l'ouverture d'un tunnel sous-marin ? », réunion de la Société d'économie politique, 5 septembre 1883

« Le tunnel sous la Manche et son influence économique », réunion de la Société d'économie politique, 5 juillet 1916

# Conseils aux apprentis entrepreneurs

Jean-Baptiste Say

Dans le premier volume de son *Cours complet d'économie politique pratique*, Jean-Baptiste Say, qui fut un temps, lui-même, un entrepreneur, développe quelques conseils aux apprentis entrepreneurs qui composent certainement son auditoire. La frugalité dans les dépenses et les investissements, surtout, est l'objet de son attention.

Une question m'a souvent été faite : Pourquoi, m'a-t-on dit, voit-on les entreprises manufacturières échouer si fréquemment que le placement d'un capital dans une manufacture est, dans bien des pays, non sans quelque raison, regardé comme un placement hasardé, et les fonds qu'on y engage, comme des fonds aventurés ?

La réponse à cette question est un peu dure à entendre : c'est parce que les entreprises y sont trop souvent mal conçues et mal conduites. Mais comment pourraient-elles l'être mieux ? Ici une réponse spéciale devrait être faite pour chaque entreprise, et ne pourrait l'être qu'autant qu'on aurait mis, sous les yeux de celui que l'on consulte, toutes les circonstances où l'entreprise se trouve placée ; car deux établissements ne sont jamais, sous tous les rapports, dans une situation absolument pareille. Alors en effet, ce ne serait peut-être pas sans quelque utilité que l'on irait, avant de former un établissement, consulter des conseillers expérimentés, comme on consulte des avocats avant d'entreprendre un procès. On ne se briserait pas si souvent contre des écueils faciles à éviter ; on renoncerait à courir après un succès impossible ; on recevrait des suggestions nouvelles et profitables.

Vous sentez, messieurs, que l'on ne peut trouver ces conseils spéciaux dans un Cours général, où l'on ne peut considérer que comme des exemples, les cas particuliers. Mais ce qu'on doit y trouver, ce sont les bases, les principes sur lesquels il faut appuyer les conseils que réclame chaque position particulière.

La première de ces bases est qu'un produit ne donne du profit qu'autant que la valeur échangeable qu'il aura, lorsqu'il sera terminé, égalera ses frais de production. On serait même tenté de croire que cela ne suffit pas, et qu'il faut que la valeur du produit excède les frais de production. Mais on ne fait pas attention que je comprends dans les frais le profit de l'entrepreneur, qui n'est autre chose qu'un salaire de ses travaux. Son travail fait partie de ses avances : si le salaire qu'il en recueille, n'équivaut pas à celui qu'avec les mêmes moyens, il pourrait obtenir en faisant autre chose, il n'est pas complètement indemnisé de ses avances.

Les frais de production se composent de toutes les dépenses indispensables pour qu'un produit soit amené à l'état d'existence ; or, les conceptions, l'administration, les

*travaux* en un mot de l'entrepreneur, ne sont pas moins indispensables que tous les autres travaux pour qu'un produit existe ; la réflexion et les soins, de même que les fatigues corporelles, sont des avances aussi bien que les avances d'argent, et dont on n'est remboursé que par les profits industriels, et un produit ne rembourse la totalité de ses frais de production, que lorsque son prix est suffisant pour acquitter le salaire de ce genre de travail.

Après cette explication je reprends ma proposition, qui était que tout produit n'est avantageux à créer, qu'autant que la valeur qu'il aura, étant terminé, se trouvera égale à la valeur des frais de production qu'il aura coûtés. Si une aune de drap d'une certaine qualité doit coûter (les frais de l'entrepreneur compris) 30 francs, il ne faut en entreprendre la fabrication qu'autant que son prix courant égalera ou surpassera 30 francs.

Ce précepte est si simple, qu'il ne vaudrait pas la peine d'être énoncé, s'il ne devait nous conduire à la nécessité d'une exacte appréciation des frais de production ; sujet compliqué qui réclame toutes les lumières de l'économie politique, c'est-à-dire, de l'expérience raisonnée.

Par exemple, si l'on veut avoir une idée complète des frais annuels qui naîtront de l'intérêt des capitaux employés dans une entreprise, il est essentiel, en premier lieu, de se former une idée exacte de toutes les avances que réclamera l'entreprise, à commencer par les capitaux engagés. Un devis bien complet des frais d'établissement, tels que ceux des bâtiments, des travaux hydrauliques, est absolument nécessaire, et demande qu'on y comprenne pour beaucoup, les dépenses accidentelles que l'humaine prudence ne saurait prévoir. Il ne suffit pas de faire entrer, dans les frais de production, l'intérêt de ce capital engagé : il faut y comprendre aussi la détérioration de toutes les choses dont il se compose ; car elles ne se revendent jamais ce qu'elles ont coûté.

Lorsque l'entrepreneur, ou les entrepreneurs, indépendamment des avances que réclame impérieusement la production, emploient une partie de leurs capitaux à des objets d'ostentation, outre qu'ils grèvent l'entreprise d'intérêts qui ne donnent aucun produit, ils ravissent cette portion de capital à un autre emploi où son absence peut porter un grand préjudice. On accuse en général les manufacturiers français de commencer par consacrer une partie de leurs fonds à des bâtiments trop fastueux, soit par leurs ornements, soit même par leur solidité. Que diraient-ils si on les obligeait à payer leurs ouvriers au-dessus du taux ordinaire de la main-d'œuvre ? Ils s'imposent, par des constructions trop dispendieuses, des intérêts de fonds, une charge du même genre, et dont il leur est ensuite impossible de s'affranchir<sup>1</sup>.

L'excès de solidité est un luxe aussi nuisible que tout autre. Les établissements manufacturiers ne sont pas destinés à durer très longtemps. Les circonstances qui ont

<sup>1</sup> Cette proposition peut paraître exagérée, et pourtant elle ne l'est pas. On peut, dira-t-on, s'affranchir d'un intérêt en remboursant le capital ; et l'on peut rembourser une portion du capital, en économisant des bénéfices. — Mais si par des accumulations successives vous parvenez à former de nouveau un capital de 20 mille francs que vous avez dépensé de trop, vous vous êtes privé d'avance de l'intérêt de ces 20 mille francs que vous auriez pu faire travailler à profit, en supposant que vous n'eussiez pas eu de remboursement à faire. Le fait est que 20 mille francs dépensés de trop, sont, de toutes manières, entièrement perdus, et par conséquent l'intérêt qui pouvait en résulter.

décidé leur formation, changent au bout d'une certaine période ; les goûts des consommateurs varient ; d'autres produits analogues remplacent ceux que l'on fabriquait d'abord avec avantage ; une guerre, ou bien des lois mal conçues, rendent mauvaises des combinaisons qui étaient bonnes dans l'origine. Il y a sans doute des manufactures qui durent depuis longtemps, comme la manufacture de glaces du faubourg Saint-Antoine, qui date du temps de Colbert ; mais, pour une de ce genre, singulièrement aidée par des circonstances de plus en plus favorables, combien n'y en a-t-il pas eu, dans le même espace de temps, dont la forme a complètement changé, et qui ont cessé de travailler, même après avoir répondu par leur succès à l'attente de leurs auteurs !

Les Anglais, qui sont de très habiles manufacturiers, ne construisent pas leurs bâtiments pour durer un grand nombre d'années. C'est un des points sur lesquels ils économisent leurs capitaux ; et ce qu'ils épargnent ainsi, ils l'appliquent à des constructions prochainement reproductives et qui portent intérêt.

Un calcul bien simple va nous montrer ce que coûte le luxe de solidité. Nous supposons un manufacturier qui, pour élever les bâtiments et en général toutes les constructions qui sont nécessaires à son entreprise, dépensera cent mille francs. À ce prix j'admets que ses constructions seront susceptibles de durer éternellement, quoique rien ne soit éternel dans ce monde.

Un autre manufacturier moins fastueux, construira une habitation et des ateliers de même étendue, et capables d'abriter le même nombre de travailleurs et de machines ; mais qui, plus simples et composés de matériaux moins chers (en bois et plâtre par exemple), ne seront pas de longue durée. Supposons que, par ce moyen, les bâtiments qui auront coûté cent mille francs au premier, ne lui auront occasionné, à lui, qu'une dépense de soixante mille francs. (On peut, si l'on veut, remplacer ces évaluations par d'autres.)

Quel sera le résultat de la supposition ? Il restera au second manufacturier, une fois que son exploitation sera en activité, une somme de 40 mille francs à faire valoir, que le premier ne possédera plus. Or, 40 mille francs sont un capital qui, en supposant qu'il ne rapporte que l'intérêt modéré de 5 pour cent, avec les intérêts des intérêts, est doublé en moins de 15 ans.

Arrivée à cette époque, cette portion du capital de ce manufacturier sera donc de 80 mille francs ; et, au bout de 30 ans, elle ne vaudra pas moins de 160 mille francs ! Vous voyez, messieurs, que si, à cette époque, son bâtiment demande à être reconstruit, il lui causera à la vérité une nouvelle dépense de 60 mille francs, mais qu'il aura un bénéfice net de 100 mille francs que n'aura pas le manufacturier solidement logé dans son éternelle maison.

Tel est le profit que l'on sacrifie pour la satisfaction d'avoir un bâtiment de pierre qui durera plus que l'établissement pour lequel il aura été construit, et dont la distribution intérieure conviendra mal à tout autre. En supposant même que l'établissement primitif aille bien et qu'il doive durer autant que le plus solide bâtiment, l'art fait des progrès ; chaque jour de nouveaux besoins se font sentir dans

l'exploitation d'une entreprise, et presque toujours elle gagnerait à se loger dans un nouveau local mieux adapté à sa situation présente. Vous voyez qu'en cherchant une solidité superflue, on sacrifie et de la richesse et de la commodité, qui est une autre sorte de richesse<sup>1</sup>.

Dans les pays vraiment industriels et où l'on calcule bien, cette théorie est dans toutes les têtes ; et sauf les édifices publics, où le luxe de solidité est bien placé, tous les bâtiments sont légers.

On peut appliquer, si l'on veut, cette observation à toute espèce de construction civile, aux maisons d'habitation ordinaires. Il nous sied bien, à nous dont la durée est si courte, et qui ne pouvons jamais répondre de faire approuver nos plans et nos goûts, même à nos successeurs immédiats, d'élever des édifices séculaires ! Gardez-vous de bâtir, dit-on ; les bâtisses sont ruineuses... Je le crois bien, vraiment, elles le sont ; mais c'est de la manière dont on les fait chez nous.

Quant aux embellissements dans les édifices qu'on élève à l'industrie, ils sont encore moins justifiables. Lorsque je vois un beau portail à une manufacture, je tremble pour les entrepreneurs ; s'il y a des colonnes, ils sont perdus.

Le capital circulant de son côté (c'est-à-dire, les avances journalières que remboursent les rentrées journalières) veut être aussi rigoureusement apprécié, afin que l'on puisse comprendre, dans les frais de production, tous les intérêts qu'il coûte.

Pour évaluer le capital circulant qui sera nécessaire dans une manufacture, il faut savoir quel espace de temps réclament la fabrication du produit, son envoi au lieu de la vente, et le terme qu'on est forcé d'accorder pour le paiement. Si, depuis l'instant où l'on commence à faire des frais sur une matière première, jusqu'au moment où sa vente vous procure des rentrées, il s'écoule huit mois, votre capital circulant doit être assez considérable pour acquitter pendant huit mois, sans l'aide d'aucune rentrée, tous les frais journaliers de la manufacture, c'est-à-dire, l'achat des matières premières employées chaque jour, pendant huit mois, les salaires d'ouvriers et de commis, les réparations, les impôts, le combustible, le luminaire, les intérêts des capitaux eux-mêmes répartis sur chaque jour, car toutes ces dépenses sont à faire ; et celles du premier janvier ne devant être remboursées que par les rentrées du premier septembre, celles du deux janvier par celles du deux septembre, et ainsi de suite, l'entrepreneur est toujours en avance de toutes les dépenses de huit mois.

Tellement qu'une grande manufacture dont les dépenses journalières s'élèveraient à 750 francs, et dont les produits ne seraient payés que huit mois après les premiers déboursés qu'ils occasionnent, aurait besoin d'un capital circulant qui ne pourrait pas être moins de 180 mille francs, indépendamment de son capital engagé.

Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer que, lors même qu'un entrepreneur est propriétaire du capital engagé ou circulant employé dans son entreprise, il n'en paie pas moins les intérêts. En effet, s'il n'occupait pas ses bâtiments, il en tirerait un loyer ; s'il ne faisait pas valoir ses fonds par lui-même, il en tirerait un intérêt. Il dépense le loyer, l'intérêt que son entreprise lui ravit.

Le simple mouvement de ses affaires lui permet l'emploi d'une portion de capital circulant qui n'est pas à lui. Il a beau ne pas l'emprunter directement à un capitaliste, il

<sup>1</sup> Des bâtiments légers ont des murs plus minces, et par conséquent plus de place dans leur intérieur.

n'en paie pas moins les intérêts. Si son entreprise réclame 180 mille francs de capital circulant, et qu'il n'en possède que 100 mille, il négociera, pour accélérer ses rentrées, les billets de ses acheteurs ; on lui en fera payer l'escompte. S'il demande du terme pour payer ses matières premières, on lui en fera payer l'intérêt également. Le fait est que l'établissement réclame 180 mille francs de capital circulant ; que cette avance *doit* être faite avec les fonds d'un *capitaliste* quelconque ; et que celui qui avance des fonds, quel qu'il soit, a soin de se faire payer un intérêt qui toujours fait partie des frais de production.

Telle est l'exactitude qu'il faut mettre dans l'appréciation des capitaux, pour avoir une idée juste des intérêts qu'ils vous coûtent. On est en général peu disposé à les économiser, parce qu'on voit en eux des avances seulement, et que des avances doivent rentrer ; tandis que les dépenses journalières sont définitives, et l'on sent tout de suite que les profits sont réduits de tout ce qu'on dépense de trop. Tout le monde sait que, sur des dépenses qui se renouvellent tous les jours, il n'y a point d'économie qui ne devienne importante. Mais, lorsqu'on prend de l'argent sur ses capitaux, on se fie sur ce que l'entreprise n'est grevée que des intérêts de la somme, sans faire attention que c'est d'un intérêt perpétuel et composé qu'on la grève. Au moment où l'on commence une entreprise, on est moins parcimonieux qu'à une autre époque ; on a beaucoup d'argent devant soi ; on se flatte que, dans un avenir plus ou moins éloigné, il se présentera des chances heureuses qui rembourseront toutes les avances auxquelles on s'est laissé entraîner ; le moment du départ est celui des espérances ; car on ne commencerait pas une entreprise, si on ne la jugeait pas bonne. C'est alors au contraire qu'il convient de marcher avec prudence : le succès n'est encore fondé que sur des présomptions ; attendez qu'il soit fondé sur l'expérience pour disposer à votre aise de ce succès, qui peut encore vous échapper. Alors du moins si vous hasardez des avances, vous savez avec quelles valeurs nouvelles vous en serez dédommagé. Les mises-dehors les plus sages, les agrandissements les plus sûrs, sont ceux où l'on emploie les bénéfices déjà réalisés. Outre qu'on les fait avec une expérience acquise, si le succès ne répond pas à l'attente, on ne perd que des profits ; on conserve le fonds de l'entreprise, et elle ne s'en trouve pas ébranlée.

Souvent, après qu'une production a cessé d'être avantageuse, on la continue pour ne pas perdre l'intérêt des capitaux qui s'y trouvent engagés, pour ne pas perdre les ouvriers qu'on a coutume d'y employer, pour conserver les acheteurs qu'on approvisionne. Ce sont des risques inhérents aux manufactures, et qu'il faut apprécier convenablement avant de s'engager dans une industrie de ce genre. Une manufacture dont les profits ne couvrent pas ce risque par une prime d'assurance, n'est pas suffisamment lucrative, et si d'ordinaire on trouve dans les bénéfices un dédommagement des crises passagères auxquelles on est exposé, il faut les mettre en réserve, afin de s'assurer les moyens de pouvoir travailler sans profits et même avec perte. Cette extrémité par sa nature ne peut durer longtemps, si le genre d'industrie est bien choisi et l'exécution bonne. Comme chacun redoute de travailler à perte, nulle entreprise du même genre ne s'établit ; parmi celles qui sont existantes, plusieurs ne peuvent supporter la crise, et cessent de travailler ; celles qui continuent ralentissent autant qu'elles peuvent leur production ; la consommation, quoique diminuée, ne s'arrête pas ; les besoins renaissent, et les prix se rétablissent.



Si le déclin de la demande tient à des causes durables, et que l'économie politique est en état d'assigner, on ne saurait suspendre trop promptement une entreprise qui donne de la perte.

L'économie du temps a beaucoup d'analogie avec celle des capitaux. Souvent, en formant une entreprise manufacturière, on fait deux calculs séparés, un pour la perfection de la chose obtenue, l'autre pour le temps que réclame la fabrication, tandis que ces deux calculs doivent marcher de front. Une fabrication parfaite ne vaut rien si elle coûte plus que le prix que l'on peut y mettre. J'ai connu un très habile expérimentateur qui savait très bien ce qu'on peut extraire de liqueur sucrée de la pulpe des betteraves pour en faire du sucre ; mais il n'avait pas tenu compte du soin et du temps qu'il fallait mettre à cette extraction pour qu'elle fût parfaite. Il apprit à ses dépens qu'il valait mieux sacrifier une partie de la liqueur et de la pulpe, qui d'ailleurs pouvait servir à l'engrais des bestiaux, que de perdre, pour en tirer tout le parti possible, le temps, ingrédient si précieux en manufacture ! Ceci nous montre combien nous devons nous méfier des essais, lorsqu'il s'agit de faire usage en grand d'un procédé qu'on n'a étudié que dans des expériences où l'on ne tient point compte assez scrupuleusement du temps employé.

Les avances qu'il faut faire pour se procurer les matières premières que l'on doit consommer sont plus aisées à calculer ; mais il faut y faire entrer et les matières qu'il s'agit de transformer, et de plus celles qui seront perdues à la suite de cette transformation. Dans une raffinerie de sucre, on ne consomme pas seulement la valeur de la cassonade ; mais aussi celle des matières qui ne sont, pour ainsi dire, que des instruments, comme celle du combustible nécessaire pour évaporer l'eau, celle du charbon d'os qui sert à décolorer le sucre brut, etc.

Pour évaluer toutes ces matières premières, il convient de savoir non seulement combien elles valent, mais d'où on les tire, et combien le transport ajoute à leur prix d'achat. Celles qui sont très encombrantes peuvent revenir très cher par l'éloignement des lieux d'où l'on est obligé de les faire venir. À ma connaissance, une grande papeterie dépense annuellement 60 mille francs pour le seul transport des chiffons qu'elle achète sur plusieurs points de la France. Un manufacturier qui négligerait d'ajouter au prix d'achat de la houille le prix de son transport, aurait une idée fort imparfaite de ses frais. La houille voit les frais de transport décupler son prix, quand la navigation des fleuves et des canaux n'est pas perfectionnée. Or, comme le combustible est nécessaire dans presque tous les arts manufacturiers, il est difficile qu'ils soient cultivés avec quelque suite, ainsi que l'observation vous en a déjà été faite, loin des lieux où la nature a placé de grands dépôts de combustibles.

Si la situation d'une manufacture influe sur les frais de production de ses produits, sa disposition intérieure n'y influe pas moins. Il y a des manufactures de toiles peintes en Alsace, qui sont morcelées en trois ou quatre établissements, situés à plusieurs lieues de distance les uns des autres. Dans l'un on file le coton ; dans un autre on le tisse ; dans un autre encore on le blanchit. Les dessinateurs et les graveurs sont dans un endroit, les imprimeurs dans un autre, les bureaux et magasins de vente sont ailleurs. On conçoit que tous les déplacements de la marchandise, son entrée, sa sortie, entraînent des frais et une comptabilité. Pour éviter les infidélités que provoquent tous ces transports, pour éviter les pertes que l'incurie et le défaut de travail des ouvriers et des commis occasionneraient, il faut placer des surveillants, des chefs, des associés dans chacun de ces établissements. Il faut à ces associés des ménages, des

maisons d'habitation. On peut nommer cela les états-majors des manufactures ; et les états-majors ne sont pas la partie la moins coûteuse d'une armée. Ces frais entrent nécessairement dans les frais de production des produits.

Je sais qu'on a des motifs pour morceler de grands établissements. Il faut placer les travaux qui exigent le plus de main-d'œuvre dans les localités où il y a le plus de bras ; les blanchisseries dans celles où il y a le plus d'eau ; les machines à vapeur dans celles où le charbon de terre arrive le plus aisément. J'en conviens ; mais je dis que les entreprises manufacturières les mieux combinées sont celles où toutes les difficultés sont surmontées avec le moins de frais.

Après qu'on a fait entrer, dans l'évaluation des frais de la production manufacturière, la totalité des éléments dont ils se composent, il convient d'apprécier judicieusement ce que les produits peuvent rapporter. La valeur produite a deux éléments : la quantité de la chose, et le prix que le consommateur voudra y mettre.

Pour ce qui est de la quantité de la chose, son appréciation se fonde sur des détails purement techniques. C'est l'art lui-même qui vous indique ce que la matière première subit de déchet, quelle quantité de produit un métier ou un alambic, peuvent élaborer en un jour, etc.

Le prix que le consommateur mettra au produit donne lieu à quelques considérations générales<sup>1</sup>.

Si le produit est connu d'avance, s'il a un cours établi sur le marché, l'observation de ce cours et de ses vicissitudes, fournit des données précieuses relativement aux prix futurs.

S'il s'agit d'un produit nouveau, d'une poterie, par exemple, nouvelle pour la matière, les formes et les dessins, et supérieure, quant à la légèreté et à la durée, aux poteries déjà connues, il est beaucoup plus difficile de prévoir à quel prix ce nouveau produit pourra se vendre. Si c'est un produit entièrement neuf et qui ne ressemble en rien à ceux dont on se sert déjà, la difficulté est plus grande encore. Son prix dépend de la demande qui en sera faite, et cette demande dépend elle-même des besoins qu'il pourra satisfaire. Mais les besoins des hommes tiennent à des motifs si compliqués et sont liés à des circonstances si nombreuses, qu'on ne peut les apprécier que très difficilement. La seule difficulté de répandre l'usage d'un produit nouveau est fort grande, même en supposant le produit d'une utilité incontestable. L'objet le plus connu n'a pas lui-même, bien souvent, plus d'un consommateur sur mille individus qui le connaissent, faute de facultés suffisantes pour l'acheter, ou par incurie. L'utilité d'un mouchoir de poche n'est pas douteuse, et des nations entières savent fort bien s'en passer ; mais, en supposant que sur mille individus auxquels parvient la connaissance d'un produit nouveau, un seul se trouve avoir le goût et l'aisance nécessaires pour s'en servir, il faut que cent mille personnes soient averties de son existence, pour qu'il trouve seulement cent acheteurs.

<sup>1</sup> On verra, dans la partie suivante de cet ouvrage, quelles sont les bases sur lesquelles se fonde le prix courant des produits. Il s'agit ici de la nécessité de prévoir d'avance ce que seront ces bases ; c'est la partie conjecturale de la question.

Ce n'est pas trop d'une longue expérience des hommes, et d'une observation assez fine de la manière dont ils se sont comportés dans d'autres circonstances analogues, pour prévoir l'empressement ou l'indifférence dont ils accueilleront le produit que vous leur présentez.

Ce qui contribue à répandre l'usage d'un produit nouveau est son bas prix ; même lorsque nul autre produit ne lui fait concurrence, il convient au producteur de se contenter d'un profit modéré. Il vaut mieux gagner moins sur une plus grande quantité d'objets vendus, que davantage sur une moindre quantité. La première méthode admet de plus grands développements, et procure une nombreuse clientèle, avantage si précieux dans l'industrie.

Lorsqu'on veut se livrer à une production qui n'est pas nouvelle, on donne moins au hasard, mais on a moins à attendre de la fortune. On a, dans ce cas, la facilité de pouvoir comparer les profits qui se font dans les diverses branches de l'industrie manufacturière, et se décider en faveur de celle qui promet le plus. On peut consulter l'état présent de la société et la direction probable que prendront ses goûts ou ses besoins. On peut adopter des procédés plus récents et meilleurs, indiqués par les derniers progrès des sciences. Mais, quand on prend ce parti, on est obligé de lutter contre une concurrence redoutable. Les anciens établissements ont une clientèle acquise ; ils connaissent les meilleures sources pour se procurer ce qui leur est nécessaire, et les meilleurs débouchés pour écouler ce qu'ils ont fabriqué. Depuis longtemps les différentes méthodes ont été éprouvées dans ces sortes d'entreprises, et l'on y connaît le fort et le faible du métier.

Le nouvel entrepreneur a son éducation à faire sur chacun de ces points, et nulle éducation n'est gratuite.

Une clientèle toute formée, une expérience acquise, sont des avantages si précieux en manufactures, qu'ils équivalent à un capital considérable. Un jeune homme qui passe par tous les grades dans une entreprise toute formée, acquiert successivement l'expérience et la clientèle, c'est-à-dire, un capital. C'est une marche lente, mais assurée.

C'est sans doute en vue de ces avantages que les anciens Égyptiens avaient, dit-on, fait une loi qui prescrivait à un fils de suivre la profession de son père. Mais une loi pareille est absurde sous tous les autres rapports. Outre qu'elle blesse le droit qu'a tout homme de faire ce qui n'est pas nuisible, que deviendraient les malheureux qui seraient obligés de produire ce qui ne trouverait plus de consommateurs ? En tout pays l'état de la société, ses besoins, sa population, ses lumières, ses richesses, ses relations avec d'autres peuples, tout change de face avec le temps, les arts qui pourvoient à tout, doivent donc changer aussi. Le seul régime qui leur convienne, est celui qui leur procure la sûreté et le libre développement de leurs moyens.

Lorsqu'on est libre de faire un choix, on demande à quel genre de production il convient de se livrer ? quels sont les produits qui indemnifient plus sûrement les producteurs de leurs avances ?

On peut dire que ce sont en général les produits qui ont un cours établi, un prix courant toujours ouvert sur le marché. Ce sont ceux-là du moins qui offrent des bases pour comparer sûrement les frais de production avec la valeur produite.

Je sais fort bien qu'aucun prix n'est invariable ; mais un prix courant, quel qu'il soit, toujours ouvert, suppose une demande constante. L'avantage qu'on trouve à faire ces produits-là, c'est que l'on ne peut pas y perdre la totalité de leurs frais de production, comme il peut arriver lorsqu'on a fabriqué des choses entièrement nou-

velles, et qui peuvent ne se vendre à aucun prix. Un entrepreneur qui a préparé des cuirs, est assuré de les vendre, quoi qu'il arrive ; celui qui a fabriqué des quantités considérables de rubans d'une certaine façon, peut n'avoir aucun moyen de rentrer dans ses fonds, si l'usage de ces rubans est entièrement passé de mode.

Ce n'est pas seulement dans le commerce, c'est dans les manufactures, que les variations de prix donnent lieu à des considérations délicates et importantes. On achète des matières premières qui peuvent perdre, pendant les opérations manufacturières, plus de valeur que ces opérations elles-mêmes ne peuvent leur en donner, s'il faut surtout qu'elles durent un peu longtemps. On peut perdre sans avoir fait aucune faute contre les procédés de l'art ; on peut gagner sans avoir fait usage des meilleurs procédés. La fortune entre sans doute pour beaucoup dans ces divers événements ; mais l'imprudence et le jugement y influent beaucoup aussi.

Les observations suivantes peuvent aider à résoudre les questions qu'on pourrait faire sur le prix qu'aura le produit dont on s'occupe, après qu'il sera terminé.

Ce produit est-il un objet de nécessité indispensable, du moins chez un peuple civilisé ? Est-il à l'usage de tout le monde, du pauvre comme du riche ? Est-il du moins à l'usage d'une forte partie de la population ? Est-il indépendant de la mode, de la forme du gouvernement, de la paix ou de la guerre ? Si ces différentes circonstances peuvent en faire baisser considérablement le cours, ou même l'anéantir tout à fait, il convient d'apprécier la durée probable du besoin qu'on en aura, et de ne s'en occuper qu'autant que les profits présumés de cet espace de temps sont suffisants, non seulement pour acquitter les frais de production, mais pour rembourser le capital engagé qui se trouvera perdu quand la consommation de ce produit devra cesser.

Les autres questions à éclaircir, avant de s'occuper de la fabrication d'un produit, sont celles-ci : Quelles sont les personnes qui l'achètent ? Sont-elles en général dans l'aisance, exactes à payer ? Comment s'opère la vente de ce produit ? Est-elle entre les mains des monopoleurs, et faut-il nécessairement avoir à faire à eux ? Est-elle exposée aux entreprises du fisc ? Les entrepreneurs de distilleries, par exemple, sont souvent victimes des précautions que prend l'autorité pour s'assurer de la rentrée des droits. On les soumet à des déclarations, à des visites, à ce qu'on appelle des *exercices*, qui, indépendamment des droits, causent des frais qu'il faut payer, ne fût-ce que par les pertes de temps qui en résultent<sup>1</sup>.

Il ne suffit point dans une manufacture de l'avoir établie sur le meilleur pied dans le moment où on l'a formée ; il faut, pour que son succès se soutienne, qu'elle suive les progrès que font toutes les autres manufactures du même genre, et même qu'elle suive avec souplesse les mouvements du commerce et les caprices des consommateurs. Sans cela, le plus bel établissement serait bientôt en arrière de tous les autres. La vie de ceux qui se livrent à l'industrie n'est point une vie de chanoine, mais une vie toute d'action.

<sup>1</sup> En 1821, tous ceux qui distillaient des pommes de terre dans Paris, furent forcés par l'administration de transporter leur établissement hors de l'enceinte de la ville.

De ces considérations il résulte, ce me semble, que l'élément principal du succès dans les entreprises industrielles, et particulièrement dans les manufactures, est dans l'habileté et la conduite de l'entrepreneur.

Un auteur italien, M. Gioja, qui a publié en 1815, un ouvrage intitulé : *Nuovo prospetto delle scienze economiche*, donne un aperçu des qualités que doit réunir un entrepreneur d'industrie pour obtenir des succès. Ces qualités sont nombreuses et ne sont pas communes. On peut réussir sans les posséder toutes ; mais plus on peut en réunir, et plus on a de chances de succès.

Je voudrais que celui qui se voue à la carrière industrielle, et surtout qui veut former une entreprise manufacturière, eût, avant toute autre qualité, un jugement sain. C'est à former le jugement que doivent tendre toutes les éducations industrielles ; et le jugement naît principalement de la connaissance qu'on a de la nature de l'homme et des choses. Il marche devant l'art lui-même ; car on peut acheter les lumières et le talent de l'artiste ; mais rien ne peut suppléer, chez le conducteur d'une entreprise, la prudence et l'esprit de conduite, qui ne sont que du jugement réduit en pratique. S'il apprécie *beaucoup* ce qui servira *peu* à l'accomplissement de ses desseins, ou s'il apprécie peu ce qui doit être pour lui d'une grande importance, il ne fera que des fautes.

Il faut savoir perdre à propos pour s'assurer des avantages qui dédommageront de cette perte. Il faut se méfier des propositions trop avantageuses, parce qu'elles cachent pour l'ordinaire quelque dommage. Il faut souvent supposer la fraude et ne jamais le laisser apercevoir ; faire coïncider l'intérêt de ses agents avec le sien propre ; rendre impossibles leurs infidélités ; les exposer à une inspection inattendue ; ne point confondre le travail de l'un avec le travail de l'autre, afin que l'approbation arrive à qui elle appartient ; les intéresser à une surveillance mutuelle sans encourager l'espionnage, qui fait mépriser ceux qui l'emploient.

C'est un des faits le mieux constatés par l'expérience, que tous les peuples dont les institutions dépravent le jugement, ont une industrie languissante. En Irlande la partie nord-est, qui est la partie de l'île la moins favorisée par la nature, mais dont les habitants sont en majeure partie protestants, est industrielle et riche. La partie sud-ouest, dont les habitants se laissent conduire par des prêtres et se livrent à des pratiques très superstitieuses, a peu d'industrie, et végète dans la plus affreuse misère. On a fait depuis longtemps la même observation sur l'Espagne.

Je n'ai pas besoin d'avertir qu'il faut avoir les connaissances spéciales de l'art qu'on veut exercer. Mais, pour bien connaître un art, il ne suffit pas d'en avoir étudié la technologie dans les livres ; il faut en avoir appris la pratique en mettant soi-même la main à l'œuvre, et avoir rempli toutes les fonctions du simple ouvrier. Celui qui ne connaît pas toutes les difficultés de l'exécution, commande mal et mal à propos. Franklin, qui savait si bien traduire en langage populaire les vérités utiles, disait : *Un chat en mitaines n'attrape point de souris*.

Au reste, les connaissances spéciales n'empêchent pas qu'on acquière une instruction générale. Quel que soit l'appartement qu'on occupe dans ce vaste édifice qu'on appelle la société, il est toujours bon de pouvoir en sortir par la pensée, et de savoir quels en sont les dispositions et les alentours.

Les autres qualités favorables à un entrepreneur d'industrie, sont des qualités morales utiles, non seulement dans l'industrie, mais dans toutes les situations de la vie. Telle est l'activité par laquelle un homme se multiplie dans le temps et dans l'espace, et qu'il communique à tout ce qui l'entoure ; la constance qui fait surmonter les contrariétés dont la vie est semée ; la fermeté au moyen de laquelle un homme consulte

les besoins de son entreprise, plutôt que ses affections et ses ressentiments, dédaigne la perversité des autres plutôt qu'il ne s'en irrite, et repousse les conseils de la crainte aussi bien que ceux de la témérité.

Après qu'on a réuni tous les documents qu'on pouvait se procurer ; après que l'on a fait tous les calculs indiqués par l'économie industrielle, après qu'on a jugé que les avantages d'une production en surpassent les inconvénients, il faut savoir braver cette espèce d'incertitude qui enveloppe l'issue de toutes les entreprises humaines. Je ne prétends pas exciter à l'imprudence ; elle compromet les plus heureuses conceptions. Mais je veux qu'on ait une audace judicieuse qui sache envisager tous les risques, et un sang-froid imperturbable qui laisse choisir tous les moyens d'y échapper. Je veux qu'on ait une qualité plus rare encore peut-être que le courage : je veux dire la persévérance qui ne se dégoûte pas d'un ouvrage entrepris, par cela seul qu'un autre vient à s'offrir ; qui ne se rebute ni à cause de la lenteur du succès, ni à cause de mille petites contrariétés auxquelles il ne faut pas donner trop d'attention ; elles n'empêchent que les gens faibles ou légers de marcher constamment vers leur but.

C'est cette audace judicieuse, cette persévérance opiniâtre, qui procurent à des nations voisines, des établissements qui manquent à la France. Nous les aurons ; car, suivant la remarque de Voltaire, *le Français arrive à tout ce qui est bien ; mais il y arrive tard*. On commence chez nous par blâmer ce qui est hardi, et l'on finit par l'imiter.

# Les fondements libéraux de la paix

Extraits du livre *État, Nation et Économie* de L. von Mises

## I. LE PACIFISME LIBÉRAL

*Le pacifisme du futur doit être résolument fondé sur la défense d'un ordre économique libéral bâti sur la propriété privée des moyens de production. C'est en ce sens qu'il faut comprendre cette célèbre phrase de Mises : « Quiconque souhaite la paix entre les peuples doit combattre l'étatisme. »*

Les rêveurs et les humanitaristes ont depuis longtemps fait campagne en faveur de l'idée d'une paix universelle et éternelle. Après la misère et la détresse infligées par les guerres aux individus et aux peuples, survint un désir profond d'une paix qui ne devrait plus jamais être à nouveau perturbée. Les utopistes ont dépeint les avantages de l'absence de guerre avec les couleurs les plus magnifiques et ont demandé aux États de s'unir dans une alliance durable et comprenant le monde entier en faveur de la paix. Ils en appellent à la hauteur d'âme des empereurs et des rois ; ils se réfèrent aux commandements divins et promettent une gloire éternelle, dépassant même de loin celle des grands héros de guerre, à quiconque voudrait réaliser leurs idéaux.

L'Histoire a oublié ces propositions de paix dans son programme. Elles n'ont jamais été autre chose que des curiosités littéraires que personne n'a jamais pris au sérieux. Les puissants n'ont jamais songé à renoncer à leur pouvoir ; il ne leur est jamais venu à l'esprit de subordonner leurs intérêts à ceux de l'humanité, comme le demandaient les rêveurs naïfs.

Cet ancien pacifisme était inspiré par des considérations générales humanitaires, par l'horreur des effusions de sang. Il faut juger tout à fait différemment le pacifisme de la philosophie des Lumières, du droit naturel, du libéralisme économique et de la démocratie politique, cultivé depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce dernier ne provient pas d'une opinion demandant à l'individu et à l'État de renoncer à la poursuite de leurs intérêts terrestres en vue de la renommée ou dans l'espoir d'une récompense dans l'au-delà. Il ne constitue pas non plus un postulat distinct sans lien organique avec les autres exigences morales. Au contraire, ce pacifisme est une conséquence logiquement nécessaire de tout l'édifice de la vie sociale. Celui qui rejette, du point de vue utilitariste, la domination de certains sur d'autres et qui réclame pour les individus et les peuples un droit complet à l'autodétermination refuse également de ce fait la guerre. Celui qui a fait de l'harmonie des intérêts bien compris de toutes les couches d'une nation et de toutes les nations entre elles la base de sa vision du monde ne peut plus trouver de

fondement rationnel à la guerre. Celui auquel même les tarifs protecteurs et les interdictions d'exercer une profession apparaissent comme des mesures néfastes à tous peut encore moins comprendre que l'on puisse considérer la guerre comme autre chose qu'une entreprise de destruction et d'annihilation, bref comme un mal qui frappe tout le monde, vainqueurs comme vaincus. Le pacifisme libéral exige la paix parce qu'il considère la guerre comme inutile. C'est une idée que l'on ne peut comprendre que du point de vue de la doctrine du libre-échange telle qu'elle fut développée dans la théorie classique de Hume, Smith et Ricardo. Celui qui veut préparer une paix durable doit, comme Bentham, être libre-échangiste et démocrate, œuvrer fermement à éliminer toute domination politique par la mère patrie dans les colonies et se battre pour la pleine liberté de circulation des personnes et des biens<sup>1</sup>. Telles sont les conditions préalables à la paix éternelle, il n'y en a pas d'autres. Si l'on veut faire la paix, il faut écarter la possibilité de conflits entre les peuples. Seules les idées libérales et démocratiques ont le pouvoir de l'accomplir<sup>2</sup>. Mais dès que l'on abandonne ce point de vue, il n'est plus possible d'opposer un argument valable à la guerre et au conflit. Si l'on pense qu'il existe des antagonismes de classe irrémédiables entre les couches de la société et qu'il est impossible de les résoudre en dehors de la victoire par la force d'une classe sur les autres, s'il l'on croit qu'il ne peut y avoir de contacts entre les diverses nations autres que ceux où l'une gagne ce que l'autre perd, il faut alors bien entendu admettre que les révolutions intérieures et les guerres internationales ne peuvent être évitées. Le socialiste marxiste rejette la guerre internationale parce que les ennemis sont pour lui les classes possédantes de sa propre nation et non les autres nations. L'impérialiste nationaliste rejette la révolution parce qu'il est convaincu de la solidarité d'intérêts de toutes les couches de sa nation dans la lutte contre l'ennemi étranger. Ni l'un ni l'autre ne sont des adversaires de l'intervention armée, ni l'un ni l'autre ne sont des adversaires des bains de sang comme le sont les libéraux, qui n'approuvent que la guerre défensive. Rien n'est par conséquent de plus mauvais goût pour un socialiste marxiste que de fulminer contre la guerre, rien n'est de plus mauvais goût pour un chauvin que de fulminer contre la révolution, quand cela se fait pour des considérations philanthropiques se souciant du sang innocent versé à cette occasion. *Quis tulerit Gracchos de seditione querentes* ?<sup>3</sup>

Le libéralisme ne s'oppose pas à la guerre agressive pour des raisons philanthropiques mais pour des questions d'utilité. Il s'y oppose parce qu'il considère la victoire comme nocive et ne souhaite aucune conquête parce qu'il la considère comme un moyen non adapté à la réalisation des buts ultimes qu'il poursuit. Ce n'est pas par la guerre et la victoire, mais uniquement par le travail qu'une nation peut créer les conditions nécessaires au bien-être de ses membres. Les nations conquérantes finissent

<sup>1</sup> Cf. Bentham, *Grundsätze für ein zukünftiges Völkerrecht und für einen dauernden Frieden*, traduit par Klatscher (Halle, 1915), pp. 100 et suivantes.

<sup>2</sup> Aujourd'hui de nombreuses personnes ont réussi à rendre le libéralisme responsable du déclenchement de la [Première] Guerre mondiale. Voir, à l'inverse, Berstein, *Sozial-demokratische Völkerpolitik* (Leipzig, 1917), pp. 170 et suivantes, où le lien étroit entre le libre-échange et le mouvement pacifiste est signalé. Spann, adversaire du pacifisme, souligne très nettement la « détestation et l'effroi de la guerre qui caractérise de nos jours l'économie capitaliste », *loc. cit.*, p. 137).

<sup>3</sup> Qui peut supporter les Gracchi quand ils se plaignent de la sédition ? (*Note du traducteur*)



par échouer, soit parce qu'elles sont vaincues par des nations plus fortes, soit parce que la classe dirigeante est culturellement ensevelie par ses sujets. Les peuples germaniques ont déjà autrefois conquis le monde, et pourtant ils ont fini par perdre. Les Ostrogoths et les Vandales disparurent lors des combats, les Wisigoths, les Francs et les Lombards, les Normands et les Vikings furent victorieux dans la bataille mais furent culturellement vaincus par leurs sujets : eux, les vainqueurs, adoptèrent la langue des vaincus et furent absorbés en leur sein. Tel est l'une des deux destinées de tous les peuples dominateurs. Les seigneurs disparaissent, les paysans restent ; comme le dit le chœur de l'Épouse de Méssine : « Les conquérants étrangers vont et viennent ; nous obéissons mais restons en place. » À long terme le glaive se révèle ne pas être le moyen le plus adapté pour obtenir la large dissémination d'un peuple. Telle est « l'impuissance de la victoire » dont parle Hegel<sup>1</sup>.<sup>2</sup>

Le pacifisme philanthropique veut abolir la guerre sans se soucier des causes de celle-ci.

On a proposé de régler les litiges entre nations par le biais de tribunaux d'arbitrage. De même que l'auto-défense n'est plus permise dans les rapports entre individus et qu'à l'exception de cas exceptionnels seule la personne ayant subi un dommage a le droit d'avoir recours aux tribunaux, les choses devraient également se passer ainsi entre les nations. Dans ce cas aussi la force devrait céder le pas à la loi. Cela suppose qu'il n'est pas plus difficile de trancher pacifiquement un litige entre des nations que ce ne l'est entre des individus membres d'une même nation. Il faudrait rapprocher les adversaires de ce règlement des conflits entre nations des seigneurs et des combattants féodaux, qui s'opposèrent eux aussi autant qu'ils le purent à la juridiction de l'État. Une telle résistance devrait être simplement supprimée. Si cela avait déjà été fait il y a quelques années, la [Première] Guerre mondiale et toutes ses tristes

<sup>1</sup> Voir Hegel, *Werke*, troisième édition, volume 9 (Berlin, 1848), p. 540.

<sup>2</sup> On pourrait se demander en quoi consiste dès lors véritablement la distinction entre le pacifisme et le militarisme, puisque le pacifiste, lui aussi, n'est pas au fond en faveur du maintien de la paix à tout prix ; en fait, il préfère plutôt la guerre sous certaines conditions mais uniquement en vue de restaurer une situation déterminée qu'il considère souhaitable. Les deux s'opposent, pense-t-on par conséquent, à la vie absolue en renonçant à la passivité que proclame l'Évangile et que pratiquent de nombreuses sectes chrétiennes ; il n'existerait entre les deux qu'une différence de degré. En réalité, cependant, la différence est si grande qu'elle devient fondamentale. Elle réside d'une part dans l'estimation de la taille et de la difficulté de l'obstacle nous séparant de la paix et d'autre part dans l'évaluation des inconvénients liés au conflit. Le pacifisme croit que nous ne sommes empêchés d'atteindre la paix éternelle que par une mince cloison dont la suppression conduirait immédiatement à la paix, alors que le militarisme se fixe des buts tellement éloignés que leur réalisation dans un futur prévisible est impossible à envisager, de sorte qu'une longue période de guerres nous attend encore. Le libéralisme croit que la paix éternelle ne pourrait être instaurée de façon durable que par l'abolition de l'absolutisme princier. Le militarisme allemand, au contraire, disait clairement que la réalisation et le maintien de la suprématie allemande recherchée impliqueraient des guerres continues pendant longtemps. En outre, le pacifisme fait toujours attention aux dommages et aux inconvénients de la guerre alors que le militarisme les considère toujours à la légère. C'est de là que vient la franche préférence que l'on trouve dans le pacifisme en faveur de l'état de paix et la glorification constante par le militarisme de la guerre et de sa variante socialiste, la révolution. Il est possible de trouver une autre distinction fondamentale entre pacifisme et militarisme dans leurs théories du pouvoir. Le militarisme considère que la base de la souveraineté est dans le pouvoir de la matière (Lassalle, Lasson), le libéralisme qu'il se trouve dans le pouvoir de l'esprit (Hume).

conséquences auraient pu être évitées. D'autres avocats de l'arbitrage entre États ont des exigences moins fortes. Ils ne souhaitent pas introduire de manière obligatoire l'arbitrage, au moins dans le futur immédiat, pour tous les litiges mais uniquement pour ceux qui ne concernent ni l'honneur ni les questions de survie des nations, c'est-à-dire uniquement pour les cas les moins importants, alors que pour les autres l'ancien mode de décision qu'est le champ de bataille serait maintenu.

C'est une illusion que de croire que le nombre des guerres pourrait être réduit de cette façon. Depuis déjà des décennies les guerres ne sont plus possibles que pour des motifs importants. Il est inutile de le confirmer en citant des exemples historiques ou même une longue explication. Les États princiers déclenchaient la guerre aussi souvent que le réclamaient les intérêts des princes cherchant à étendre leur pouvoir. Dans le calcul du prince et de ses conseillers, la guerre n'était qu'un moyen comme un autre, détaché de toute considération sentimentale pour les vies humaines qu'elle mettait en jeu. Ils pesaient froidement les avantages et les inconvénients de l'intervention militaire comme un joueur d'échecs qui réfléchit à son coup. La route des rois passait sur les cadavres, au sens littéral du terme. Les guerres n'étaient pas déclenchées pour des « raisons futiles », comme les gens ont l'habitude de dire. La cause de la guerre était toujours la même : l'appétit de pouvoir des princes. Ce qui apparaissait superficiellement comme la cause de la guerre n'était qu'un prétexte. (Souvenez-vous, par exemple, des Guerres de Silésie de Frédéric le Grand). L'ère de la démocratie ne connaît plus de guerres de cabinet. Même les trois puissances impériales européennes, qui furent les dernières représentantes de la vieille conception absolutiste de l'État, n'avaient plus depuis longtemps déjà la puissance pour déclencher de telles guerres. L'opposition démocratique intérieure était déjà trop forte pour le permettre. Depuis que le triomphe de la conception libérale de l'État a mis le principe des nationalités sur le devant de la scène, les guerres ne sont plus possibles que pour des raisons nationales. Cela ne put être changé ni par le fait que le libéralisme fut mis sérieusement en péril par les progrès du socialisme, ni par le fait que les vieilles puissances militaires conservaient encore leur hégémonie en Europe centrale et orientale. Que l'on ne puisse plus revenir en arrière sur ce point est un succès pour la pensée libérale et ceux qui insultent le libéralisme et les Lumières ne devraient pas l'oublier.

Que la procédure d'arbitrage doive être choisie pour régler les litiges moins importants entre les nations ou que l'on laisse des négociations entre parties concernées en venir à bout est une question qui nous intéresse moins, aussi importante soit-elle par ailleurs. Il convient seulement de noter que tous les traités d'arbitrage débattus au cours des dernières années semblent ne convenir que pour régler des questions moins importantes et que jusqu'à présent toutes les tentatives d'étendre la portée de l'arbitrage international ont échoué.

Si l'on prétend que véritablement *tous* les litiges entre les peuples peuvent être réglés par des tribunaux d'arbitrage, de sorte que la guerre en tant que moyen de décision puisse être totalement éliminée, alors il faut remarquer que toute administration judiciaire suppose tout d'abord l'existence d'un droit universellement reconnu et ensuite la possibilité d'appliquer les articles de loi aux cas individuels. Aucune de ces deux hypothèses ne vaut pour les conflits entre nations dont nous parlons. Toutes les tentatives de créer un véritable droit international, grâce auquel on pourrait trancher les litiges entre les nations, ont échoué. Il y a une centaine d'années la Sainte Alliance essaya d'élever le principe de légitimité en droit international. Les possessions des

princes du moment devaient être protégées et assurées à la fois contre les autres princes et aussi, conformément aux idées politiques de l'époque, contre les réclamations des sujets révolutionnaires. Les causes de l'échec de cette tentative n'ont pas besoin d'être recherchées pendant longtemps tant elles sont évidentes. Et pourtant les gens semblent aujourd'hui enclins à renouveler encore une fois la même tentative en créant une nouvelle Sainte Alliance sous la forme de la Société des Nations de Wilson. Le fait que ce ne sont plus les princes mais les nations qui cherchent à assurer leurs possessions actuelles, est une différence qui ne modifie pas l'essence du problème. Le point crucial est que ces possessions sont assurées. Il s'agit, comme il y a cent ans, d'une partition du monde qui prétend être éternelle et dernière. Elle ne durera toutefois pas plus que la précédente et apportera, tout comme elle, sang et misère à l'humanité.

Alors que le principe de légitimité tel que le comprenait la Sainte Alliance était déjà ébranlé, le libéralisme proclama un nouveau principe en vue de réglementer les relations internationales. Le principe des nationalités semblait signifier la fin de tous les conflits entre les nations ; il devait être la norme suivant laquelle tout litige devait être pacifiquement résolu. La Société des Nations de Versailles adopte également ce principe, même si ce n'est que pour les nations européennes. Pourtant, il oublie en cela que l'application de ce principe là où des peuples différents vivent ensemble de manière entremêlée ne fait qu'attiser davantage les conflits entre les peuples. Il est encore plus grave que la Société des Nations ne reconnaisse pas la liberté de circulation des hommes, que les États-Unis et l'Australie aient encore le droit d'empêcher l'arrivée d'immigrants non souhaités. Une telle Société des Nations dure aussi longtemps qu'elle a le pouvoir de résister face à ses adversaires, son autorité et l'efficacité de ses principes sont basées sur la force, devant laquelle les désavantagés doivent céder mais qu'ils ne reconnaîtront jamais comme juste. Les Allemands, les Italiens, les Tchèques, les Japonais, les Chinois et d'autres ne pourront jamais considérer comme juste que l'incommensurable richesse en terres de l'Amérique du Nord, de l'Australie et de l'Est de l'Inde demeure la propriété exclusive de la nation anglo-saxonne, ni que les Français aient le droit de clôturer des millions de kilomètres carrés des meilleures terres comme un jardin privé.

## II. LE LIBÉRALISME, REMÈDE AUX GUERRES EUROPÉENNES

*La Première Guerre mondiale a provoqué des destructions et des maux infinis. La solution, pour l'avenir, est dans l'application des principes du libéralisme, non dans la revanche et la renaissance de l'impérialisme.*

Avec la [Première] Guerre mondiale l'humanité entra dans une crise qu'on ne peut comparer à rien de ce qui s'est passé autrefois dans l'Histoire. Il y eut auparavant de grandes guerres ; des États florissants furent détruits, des peuples entiers exterminés. Rien de tout cela ne peut être comparé avec ce qui se passe devant nos yeux. Tous les peuples du monde sont impliqués dans la crise mondiale que nous commençons à connaître. Personne ne peut rester à l'écart ; personne ne peut dire que son avenir ne

sera pas décidé avec celui des autres. Si dans les temps anciens la volonté de destruction du plus puissant trouvait ses limites dans l'insuffisance des moyens de destruction et dans la possibilité qu'avait le vaincu d'échapper à la persécution par la fuite, le progrès des techniques de guerre, des transports et des communications rend impossible aujourd'hui au perdant d'éviter l'exécution de la sentence d'annihilation du vainqueur.

La guerre est devenue plus affreuse et plus destructrice que jamais parce qu'elle est désormais menée avec tous les moyens de la technique hautement développée que l'économie libre a engendrée. La civilisation bourgeoise a construit des chemins de fer et des centrales électriques, a inventé les explosifs et les avions, afin de créer des richesses. L'impérialisme a mis ces outils de la paix au service de la destruction. Il serait facile avec les moyens modernes de détruire l'humanité d'un seul coup. Caligula souhaitait dans son horrible folie que le peuple romain dans sa totalité n'ait qu'une seule tête afin de pouvoir la lui couper. La civilisation du vingtième siècle a permis à la folie délirante des impérialistes modernes de réaliser de tels rêves sanguinaires. On peut vouer des milliers de gens à la destruction en pressant un bouton. Le destin de la civilisation voulait qu'elle fût incapable de conserver les moyens matériels qu'elle avait créés hors de portée de ceux qui restaient étrangers à sa mentalité. Les tyrans modernes ont un travail bien plus aisé que leurs prédécesseurs. Celui qui contrôle les moyens permettant d'échanger les idées et les biens dans une économie fondée sur la division du travail voit son autorité plus fermement établie que celle d'un empereur d'autrefois. La presse rotative est plus facile à enchaîner et celui qui la contrôle n'a pas besoin de craindre la concurrence des simples mots parlés ou écrits. Les choses étaient bien plus difficiles pour l'Inquisition. Aucun Philippe II ne put paralyser la liberté de pensée plus sévèrement qu'un censeur moderne. Combien plus efficaces que la guillotine de Robespierre furent les armes à feu de Trotsky ! Jamais l'individu ne fut plus tyrannisé que depuis le déclenchement de la [Première] Guerre mondiale et plus particulièrement de la révolution mondiale. On ne peut pas échapper à la police et à la technique administrative de l'époque actuelle.

Seule *une* limite est osée à cette rage destructive. En détruisant la libre coopération des hommes, l'impérialisme sape la base matérielle de son pouvoir. La civilisation économique a forgé ses armes. En utilisant les armes pour faire sauter une forge et tuer le forgeron, elle se met en position de ne plus pouvoir se défendre dans l'avenir. L'appareil économique fondé sur la division du travail ne peut pas être reproduit, encore moins étendu, si la liberté et la propriété ont disparu. Il mourra et l'économie reprendra des formes primitives. Ce n'est qu'alors que l'humanité sera capable de respirer plus librement. Si l'esprit de réflexion ne revient pas rapidement, l'impérialisme et le bolchevisme seront vaincus au plus tard lorsque les moyens de pouvoir qu'ils ont arrachés au libéralisme se seront épuisés.

Le résultat malheureux de la guerre a placé des milliers, voire des millions d'Allemands sous une autorité étrangère et impose de payer des dédommagements d'un montant jamais vu au reste de l'Allemagne. Un système légal est en train de se mettre en place dans le monde et il exclut de manière permanente le peuple allemand de ses possessions dans les régions du globe qui disposent de conditions de production plus favorables. À l'avenir aucun Allemand n'aura le droit d'acquérir des terres et des moyens de production à l'étranger et des millions d'Allemands, vivant ensemble à l'étroit, devront mal se nourrir sur le piètre sol allemand, alors qu'outremer des millions de kilomètres carrés des meilleures terres restent en friche. De cette paix sorti-

ront la gêne et la misère pour le peuple allemand. La population déclinera et le peuple allemand, qui comptait avant la guerre parmi les peuples les plus nombreux de la terre, devra à l'avenir être numériquement moins puissant qu'autrefois.

Toutes les pensées et tous les efforts du peuple allemand doivent avoir pour but de sortir de cette situation. Le but peut être atteint de deux façons. La première est celui de la politique impérialiste. Devenir militairement fort et reprendre la guerre dès qu'une occasion d'attaque se présentera — c'est le seul moyen auquel on pense aujourd'hui. Que cette voie soit tout simplement praticable est douteux. Les nations qui ont aujourd'hui pillé et réduit en esclavage l'Allemagne sont très nombreuses. La somme de pouvoir qu'ils ont utilisée est si grande qu'ils veilleront avec anxiété à empêcher tout nouveau renforcement de l'Allemagne. Une nouvelle guerre éventuelle menée par l'Allemagne pourrait aisément devenir une troisième guerre punique et se terminer par l'annihilation totale du peuple allemand. Mais même si elle devait conduire à la victoire elle apporterait tant de misère économique à l'Allemagne que le succès ne vaudrait pas l'enjeu ; de plus il y aurait un danger que le peuple allemand, dans l'euphorie d'avoir gagné, tombe à nouveau dans cette folie sans bornes et sans limites de la victoire qui lui a déjà à plusieurs reprises porté préjudice, car elle ne peut conduire en définitive qu'à une grande débâcle.

La deuxième option que peut prendre le peuple allemand est celle d'un refus complet de l'impérialisme. Ne chercher à reconstruire que par le seul travail productif, rendre possible le développement de tous les potentiels de l'individu et de la nation dans son ensemble par une liberté complète chez elle — voilà la voie qui ramène à la vie. Ne rien entreprendre d'autre que le travail productif, qui enrichit et donc libère, face aux efforts des États impérialistes voisins en vue de nous opprimer et de nous dégermaniser, est un chemin qui conduit plus rapidement et plus sûrement à l'objectif que la politique de combat et de guerre. Les Allemands qui ont été soumis aux États tchécoslovaque, polonais, danois, français, belge, italien, roumain et yougoslave préserveront mieux leur caractère national s'ils s'évertuent à obtenir la démocratie et l'autonomie, qui conduit en définitive à l'indépendance nationale totale, que s'ils placent leurs espoirs dans une victoire des armes.

La politique de grandeur de la nation allemande au moyen de la force s'est brisée. Non seulement elle a affaibli le peuple allemand dans son ensemble mais elle lui a aussi apporté misère et pénurie. Jamais le peuple allemand n'était tombé si bas qu'aujourd'hui. S'il devait se relever, il ne pourrait plus s'évertuer à donner de la grandeur à l'ensemble aux dépens des individus, mais devrait plutôt chercher un fondement durable au bien-être de l'ensemble sur la base du bien-être des individus. Il devrait quitter la politique collectiviste qu'il a suivie jusqu'ici pour la remplacer par une politique individualiste.

Qu'une telle politique soit possible dans le futur, étant donné l'impérialisme qui s'affirme en ce moment partout dans le monde, est une autre question. Mais si ça ne l'était pas, toute la civilisation moderne se trouverait face au déclin.

« La personne la plus vertueuse ne peut pas vivre en paix si cela déplaît à son voisin. » L'impérialisme met les armes dans les mains de tous ceux qui ne veulent pas être soumis. Pour combattre l'impérialisme, les hommes pacifiques doivent employer tous ses moyens. S'ils triomphent alors dans la bataille, ils peuvent certes avoir détruit leur adversaire, mais ils ont été eux-mêmes conquis par ses méthodes et sa façon de penser. Ils ne reposent alors pas leurs armes et deviennent eux-mêmes impérialistes.

Anglais, Français et Américains se sont déjà débarrassés de tous leurs désirs de conquête au dix-neuvième siècle et ont fait du libéralisme leur principe premier. Certes, même pendant leur période libérale leur politique n'était pas totalement libre de toute déviation impérialiste, et l'on ne peut pas mettre immédiatement chaque succès de l'idée impérialiste dans ces pays sur le compte de la défense. Mais il n'y a pas de doute que leur impérialisme tirait sa plus grande force de la nécessité de parer l'impérialisme allemand et russe. Ils sont désormais les vainqueurs et ne veulent pas se contenter de ce qu'ils considéraient comme leur but de guerre avant leur victoire. Ils ont oublié depuis longtemps les beaux programmes avec lesquels ils entrèrent dans le conflit. Ils ont maintenant le pouvoir et ne veulent plus le laisser filer. Peut-être pensent-ils qu'ils exerceront le pouvoir pour le bien général, mais c'est ce qu'ont cru tous ceux qui l'ont détenu. Le pouvoir est un mal en lui-même, qui que ce soit qui l'exerce<sup>1</sup>.

Mais s'ils veulent désormais adopter la politique qui nous a conduits au naufrage, tant pis pour eux ; pour nous cela n'est toujours pas une raison pour s'abstenir de ce qui nous fait du bien. En effet si nous demandons une politique de développement calme et pacifique, ce n'est pas pour leur bien mais pour le nôtre. La plus grande erreur des impérialistes allemands fut d'accuser ceux qui avaient préconisé une politique de modération d'éprouver des sympathies antipatriotiques en faveur des étrangers ; le cours de l'Histoire a montré à quel point ils se faisaient des illusions. Nous savons mieux aujourd'hui où mène l'impérialisme.

Le pire malheur pour l'Allemagne et pour toute l'humanité serait que l'idée de revanche domine la future politique allemande. Se libérer des chaînes qui ont été mises sur le développement allemand par le Traité de Versailles, libérer nos compatriotes de la servitude et de la pénurie, tel devrait être le seul but de la nouvelle politique allemande. Se venger du mal subi, prendre sa revanche et punir, satisferait certes les plus bas instincts, mais en politique le vengeur se fait tout autant de tort à lui-même qu'à son ennemi. La communauté mondiale du travail est basée sur l'avantage réciproque pour tous les participants. Celui qui veut le conserver et l'étendre doit renoncer par avance à tout ressentiment. Que gagnerait-il à satisfaire sa soif de vengeance au prix de son propre bien-être ?

Au sein de la Société des Nations de Versailles, les idées de 1914 triomphent en vérité sur celle de 1789 ; que ce ne soit pas nous mais plutôt nos ennemis qui aient aidé à leur victoire, et que l'oppression se retourne contre nous est important pour nous mais moins crucial du point de vue de l'histoire du monde. Le point principal demeure que les nations sont « punies » et que la théorie de la confiscation renaît encore une fois. Si l'on admet des exceptions au droit des nations à l'autodétermination, au détriment des « mauvaises » nations, on a renversé le premier principe de la communauté libre des nations. Que des Anglais, des Nord-Américains, des Français et des Belges, principaux exportateurs de capitaux, aident ainsi à faire reconnaître le principe que posséder du capital à l'étranger constitue une forme de pouvoir et que sa confiscation est une conséquence naturelle des changements politiques, montre combien la colère aveugle et le désir d'enrichissement passerager prend

<sup>1</sup> Cf. J. Burckhardt, *Weltgeschichtliche Betrachtungen* (Berlin, 1905), p. 96.

le pas aujourd'hui chez eux sur les considérations rationnelles. Une froide réflexion aurait dû précisément conduire ces peuples à un comportement très différent sur les questions des mouvements de capitaux internationaux.

Le chemin qui nous sort, avec le reste de l'humanité, du danger que représente l'impérialisme mondial pour la communauté naturelle et féconde des nations, et donc pour le destin de la civilisation, se trouve dans le rejet de la politique du sentiment et de l'instinct et dans un retour au rationalisme politique. Si nous voulions nous jeter dans les bras du bolchevisme dans le simple but d'embêter nos ennemis, ceux qui nous ont pris notre liberté et notre propriété, ou mettre également le feu à leur maison, cela ne nous aiderait pas le moins du monde. Le but de notre politique ne doit pas être d'entraîner nos ennemis dans notre propre destruction. Nous devrions essayer de ne pas nous détruire nous-mêmes et de sortir à nouveau de la servitude et de la misère. Nous ne pouvons toutefois pas y parvenir par des actions de guerre, ni par la revanche ou la politique du désespoir. Il n'y a qu'un seul salut pour nous et pour l'humanité : le retour au libéralisme rationaliste des idées de 1789.

# La violence syndicale et l'inertie des autorités

Yves Guyot

**En 1911, le Nord est touché par des agitations, pillages, perquisitions dans les magasins et voies de fait contre des marchands, tout cela sous l'œil bienveillant des autorités. Pour Yves Guyot, c'est l'État qui, par son inertie volontaire, face à des atteintes aux personnes et aux biens, est responsable de cette énième manifestation de la violence syndicale.**

Mon ami et collègue de la Société d'Économie politique, M. Émile Watelet, s'est livré à une étude très intéressante sur *les récents troubles du Nord de la France, au point de vue historique et économique*. Il est fâcheux que nous n'ayons pas eu de semblables études, faites avec cette impartialité, sur les troubles du Midi et sur ceux provoqués dans la Marne et dans l'Aube par les délimitations. M. E Watelet, avoué à Avesnes, bien placé pour étudier les faits, les prend à leur début ; il les suit date par date ; il en montre l'origine, le caractère, la diffusion. Le 15 août, quelques ménagères de Ferrière-la-Grande prennent la résolution d'imposer un tarif : « le beurre à 13 sous (les 250 grammes), les œufs à 40 sous le quarteron (qui égale 26 œufs). La manifestation fut assez tranquille ; mais, comme on laissait faire, le 17, elles sabotent les marchandises, se figurant qu'en les détruisant et en faisant le vide elles pouvaient faire du bon marché. Le lendemain, 500 femmes d'Hautmont, grosse agglomération métallurgique voisine, viennent se joindre à elles. Cependant elles élèvent elles-mêmes leur tarif en portant le beurre à 15 sous ; mais elles mettent une voiture au pillage. Un comité s'organise le 19 ; les manifestantes gagnent Maubeuge, se livrent à des violences sur les marchandes, fustigent un marchand de beurre, « sous l'œil paternel des autorités locales ». Les troubles s'étendent de commune en commune et augmentent de violence : pillages, perquisitions dans les magasins et voies de fait contre les marchands et marchandes, sous l'œil bienveillant du commissaire de police, et devant des gendarmes qui ont l'inertie pour consigne.

La Confédération générale du travail trouvait là une trop bonne occasion pour ne pas intervenir. Le bureau syndical des métallurgistes affilié distribue un appel. À Maubeuge, un sieur Blanchard, de la fédération des métaux, délégué de la Confédération du travail, déclare qu'« elle a voulu donner plus d'ampleur à cette sublime agitation : C'est au syndicat seul à conduire la campagne ». Yvetot vient prendre la direction du mouvement. Le 1<sup>er</sup> septembre, quinze usines sont forcées de fermer à Hautmont.



M. Émile Watelet montre, avec précision, l'enchaînement des faits. Quelques mesures de police, quelques poursuites et quelques légères condamnations auraient suffi pour arrêter ces scènes de pillage et de banditisme. Pour se dispenser d'intervenir, le sous-préfet d'Avesnes trouvait plus simple de nier le désordre. On fait enfin venir de la troupe à Maubeuge le 2 septembre ; un escadron de chasseurs à cheval n'ose porter secours à une patrouille de gendarmes, dont les hommes et les chevaux sont blessés. Le Gouvernement se décida enfin à intervenir. En vingt-quatre heures tout changea, Yvetot disparut, ainsi que les autres représentants de la Confédération général du Travail, et la reprise du travail eut lieu immédiatement.

C'est là une nouvelle preuve que les chefs de la Confédération du travail, les meneurs des bourses du travail, les promoteurs de grèves ne sont forts que de la faiblesse des pouvoirs publics. Le jour où ils sauront que le gouvernement est décidé à exiger de tous, quels qu'ils soient, le respect des personnes et des biens, et que, sous prétexte de liberté syndicale, il ne tolérera pas l'existence d'associations de malfaiteurs, leur rôle sera fini.

Dans ces émeutes de marché, le gouvernement resta inerte. À la fin du mois d'août, un compte rendu officiel du Conseil des ministres annonça qu'il allait se livrer à une enquête. Pourquoi ? pour savoir si les prairies étaient sèches, si les pommes de terre avaient manqué en 1910, si les cultures maraîchères se trouvaient bien du défaut de pluie. Alors, les ministres étaient en France les seuls à ne pas savoir ce que tout le monde savait ; mais par compensation, le ministère donnait au socialiste une illusion à exploiter : la création de boucheries et de boulangeries municipales. Au moment même M. Selle, maire et député socialiste à Denain, ayant tenté cette expérience, était obligé de s'enfuir de sa maison, où ses partisans de la veille mettaient le feu.

Tout gouvernement qui flatte les préjugés anti-économiques assume une lourde responsabilité.

Les législateurs de l'Assemblée nationale ont eu le tort d'introduire dans la loi de 1791 un article autorisant « provisoirement » les municipalités à taxer le pain et la viande. Ce provisoire existe toujours. Si les pouvoirs publics peuvent fixer le prix du pain et de la viande, pourquoi ne pourraient-ils pas fixer le prix des œufs, du lait, du beurre, des pommes de terre, des carottes, des choux et des poireaux ? C'était ce que se disaient dans leurs raisonnements simplistes, les femmes qui exigeaient l'extension d'une taxe à tous les produits venant sur le marché.

Les protectionnistes font intervenir le gouvernement dans les prix pour faire de la cherté au profit de certaines catégories de personnes. Il est logique que d'autres personnes, qui souffrent de cette cherté, interviennent pour demander au gouvernement d'y mettre fin. Il est impossible de répondre à l'argument suivant : « Vous empêcher par vos droits de douane l'entrée du bétail et de la viande ; vous laissez sortir du bétail et des moutons ; vous faites le vide. Un droit de sortie est la conséquence du droit d'entrée. »

En fait, on a exagéré l'importance des sorties de bétail et la hausse des prix. M. Watelet a fait une enquête très intéressante sur le mouvement des prix dans diverses localités de la région du Nord.

Seulement les facteurs psychologiques jouent un grand rôle dans les questions de prix. Davenant et King avaient signalé le fait dont M. de Molinari a donné la formule suivante : « La hausse des prix s'élève en raison géométrique, quand la diminution de l'offre des produits demandés est en raison arithmétique ». On craint de manquer. Autrefois, ce sentiment se produisait avec d'autant plus d'intensité que les moyens de

communication étaient plus difficiles. Aujourd'hui, par les droits protecteurs, on essaie de diminuer l'efficacité du progrès des moyens de transport et, dans ce cas, la loi de Davenant et King joue, comme elle jouait au XVIIe siècle. M. Watelet cite les chiffres du Ministère de l'agriculture et met les prix du blé à Paris en face de ceux de Londres, de Bruxelles et de Rotterdam. Cette comparaison est instructive.

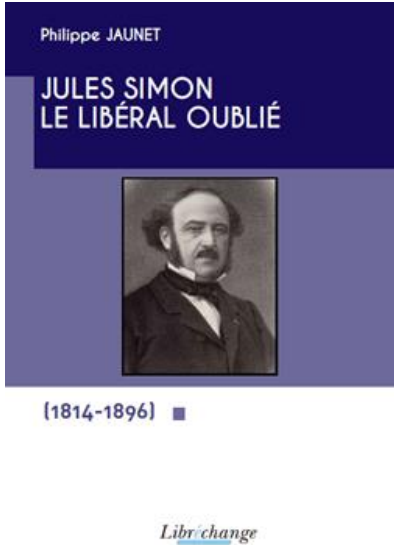
Mais les charges publiques, municipales et départementales pèsent sur le consommateur ; les réglementations policières dans l'organisation du travail, les diminutions des heures de travail, les diminutions de rendement par ouvrier, les inquiétudes que provoquent les agitations des meneurs de la Confédération générale du Travail, les faiblesses des ministères successifs, le défaut de sécurité qui en résulte, frappent les ménages ouvriers de deux manières : elles empêchent ou ralentissent les augmentations de salaires, restreignant l'activité économique, et elles provoquent de la cherté.

La cherté, par des répercussions plus ou moins complexes, frappe toujours les consommateurs, qui sont tout le monde.

On voit les sérieux problèmes soulevés par l'étude de M. Émile Watelet. Elle mérite l'attention de tous ceux que préoccupent les questions économiques.

Yves Guyot

Janvier 1912



Philippe Jaunet, *Jules Simon (1814-1896), le libéral oublié*, éditions Libréchange, 2017

Compte-rendu par Benoît Malbranque

De même que l'on peut opposer l'héritage intellectuel libéral de la France avec l'état présent des idées, de même on doit reconnaître à quel point la richesse de l'école libérale française, sa variété et la profusion de ses grandes figures, contrastent avec le peu d'intérêt que lui accordent les historiens. À ce titre, il est réjouissant de découvrir de temps à autre l'éclosion d'un nouvel auteur passionné par l'histoire libérale française, versé dans ses classiques, et capable d'en faire ressortir les forces et les contradictions, dans des ouvrages à destination du grand public. Philippe Jaunet est l'un de ces

auteurs. Sa première étude concerne Jules Simon (1814-1896), un auteur qui se trouve être d'autant plus « le libéral oublié » que l'Institut Coppet lui-même — la faute est grande et demande ici à être pardonnée — ne lui avait encore consacré ni article, ni notice, ni réédition. De là, cependant, la grande utilité de cette biographie : faire le point, de manière complète et toutefois accessible, sur un grand personnage du libéralisme français du XIX<sup>e</sup> siècle.

Dans cet article, nous commencerons par dresser un portrait rapide de Jules Simon en reprenant son parcours tel que nous l'expose Philippe Jaunet, puis nous oserons un jugement sur plusieurs points importants de son œuvre, comme sa défense de la liberté de conscience, sa fibre sociale et son libéralisme économique.

### Quand la politique vous emporte

À ceux qui découvrirait ici pour la première fois le nom de Jules Simon, disons d'emblée, et avant d'approfondir, qu'il fut tour à tour un philosophe (proche de Victor Cousin), un homme d'État, un journaliste, et un économiste. Il doit être célébré par tous pour avoir défendu la République et la liberté, à une époque où l'une et l'autre étaient mal comprises et plus vivement attaquées que défendues. Plusieurs fois ministre, il fit partie des célébrités du siècle et fut mêlé à tous les hommes qui se targuaient de quelque talent politique ou littéraire, ou qui comptaient pour quelque chose ou aspiraient à un grand avenir. Expérience et proximité qui ne vous assurent pas la gloire au-delà de l'horizon même de votre vie, nous le savons et l'avons déjà reconnu.

Présentant devant nos yeux les grands faits de la vie de Jules Simon, Philippe Jaunet retrace d'abord son enfance bretonne modeste, à Lorient, où il est né, et à Saint-Jean-Brévelay, près de Vannes, où il a grandi et où il menait une vie simple, en retrait

de l'agitation et de la modernité de certaines grandes villes. « Il n'y avait, racontera Jules Simon, dans le beau bourg de Saint-Jean-Brévelay ni boulanger, ni boucher, ni charcutier, ni épicier ; je n'y ai jamais vu, en fait de commerçants, qu'un mercier et un cabaretier. Il fallait tout tirer de Vannes, à sept lieues de là, ou vivre comme Robinson Cruséo dans son île, en suffisant à tous ses besoins. » (p.15) De retour à Lorient pour ses études secondaires, il trouva des conditions malheureusement semblable. Au collège de la ville, écrivait-il, « nous arrivions à sept heures du matin, même en hiver, avec un morceau de pain enveloppé dans une feuille de papier. Les plus riches y joignaient un peu de beurre ou de fromage. On passait une heure à l'étude, où il n'y avait pas de feu. À huit heures, on avait une demi-heure de récréation ; puis deux heures de classe, point de feu non plus dans la classe ; une étude d'une heure et demi, et nous partions pour rentrer chez nos parents. À une heure il fallait être de retour. Une heure d'étude, deux heures de classe, une heure de récréation, trois heures d'étude ; à huit heures, on nous rendait la liberté, pour aller dîner en famille, la plupart n'ayant pris depuis le matin que leur pain sec à huit heures et un peu de lait à midi. » (p.23)

À cette époque, il est encore Jules-François-Simon Suisse, nom qu'il troquera, lors de son entrée dans le monde, pour celui tout aussi passe-partout de Jules Simon.

Malgré une éducation rudimentaire, complétée par des cours du soir et un vif goût d'apprendre, Jules Simon fit son entrée à l'École Normale, où se retrouvait une certaine élite et qui accueillait des professeurs réputés comme Guizot. « Nous n'avions d'yeux que pour lui seul, racontera-t-il. Il était alors dans le premier éclat de sa carrière politique ; mais ce que nous étions surtout avide de regarder, c'était le professeur, qui avait tant illustré la Sorbonne. » (p.34) C'est pour Jules Simon l'occasion d'une formation accélérée pour ce qui concerne les études, et surtout d'un grand bon en avant pour sa sociabilité. Aussi cette période, toujours si précieuse et déterminante, de la formation intellectuelle, a-t-elle eu une importance considérable pour le devenir futur de Jules Simon. « Si l'École Normale a joué un rôle décisif dans la carrière de Jules Simon, insiste bien Philippe Jaunet, ce n'est pas seulement en raison des cours qu'il a pu y suivre : c'est aussi parce qu'elle lui a donné l'occasion, à lui, petit provincial égaré dans la capitale, de rencontrer certains des hommes parmi les plus illustres d'une époque qui en comptait beaucoup. » (p.34) Outre Guizot, déjà cité, on compte aussi parmi ses professeurs le philosophe Victor Cousin, dont Simon deviendra le disciple et le secrétaire, et l'historien Jules Michelet, dont il dira : « Je crois bien que nous fûmes, à l'École Normale, les premiers à deviner son évolution. C'est qu'il était en confiance avec nous. Il essayait ses ailes. » (p.35)

Une fois agrégé, Jules Simon devint professeur de philosophie à Caen puis à Versailles, en suivant les pas de son nouveau mentor Victor Cousin, dont il fut le secrétaire particulier et, à l'occasion, le nègre. Son émancipation obtenue, il poursuivit son enseignement à la Sorbonne, avant de devenir maître de conférence à l'École Normale. Parmi ses élèves on compta de futurs grands : Fustel de Coulanges, Émile Levasseur, Edmond About, ou Hippolyte Taine.

En 1848, il fut élu à l'Assemblée nationale constituante et s'engagea dans une vie politique faite d'oppositions de partis, de manœuvres et de concessions, activité éreintante et frustrante qui vous offre pour seul confort l'illusion de l'influence et une célébrité éphémère et onéreuse. Mais c'était la vocation de Jules Simon : tellement que, mis sur la touche pour cause de changement de régime, il ne quitta pas du regard

la grande arène sur laquelle il allait dépenser ses forces, et qu'il n'allait pas tarder à rejoindre à nouveau.

Car devenu opposant sous le Second Empire, Jules Simon dut subsister un temps en contribuant à la librairie Hachette. C'était le temps de l'écrivain à gages, de celui qui a perdu sa liberté et se résigne à des productions de circonstance, pour vivre et faire vivre les siens. Le travail de l'écrivain, écrira Simon, « si attrayant quand on travaille à ses heures, quand on est maître de choisir son sujet et son temps, de s'arrêter si l'inspiration fait défaut, de quitter une tâche devenue ingrate, pour choisir une matière plus charmante ou plus passionnante [...], est toute autre chose que le travail prescrit, le travail vendu. [...] L'écrivain à gages, l'écrivain à heure fixe, n'a pas le droit de vie ou de mort sur son œuvre. Elle est commandée. Il n'est plus à proprement parler le poète. Il ne produit pas la pensée ; il ne fait qu'en modifier la forme. Il n'est même pas maître absolu de son style, puisqu'il faut livrer à heure fixe. » (p.133)

Ce temps où, par ailleurs, l'économie est ouverte et largement libéralisée, ce temps de la bourgeoisie conquérante, des intérêts matériels, est pour Jules Simon celui des difficultés, des retranchements et des privations. Nulle surprise alors qu'animé d'une foi religieuse authentique et passionnée, il ait voulu opposer la religion et surtout *le devoir*, pour reprendre le titre de son livre de 1853, aux travers économiques, politiques et surtout moraux de la société de son temps, qui avait laissé ses talents inemployés. Ses productions de cette époque — ouvrages aux titres simples : *La Liberté*, *Le Devoir*, *La Morale* — lui garantirent un succès durable. « On les publie comme des romans, presque chaque année, en éditions de trois mille exemplaires, et davantage, dira Hippolyte Taine. [...] Deux cent mille personnes lisent, ou ont lu ces livres »<sup>1</sup>

Après une traversée du désert, Jules Simon fut élu député en 1863. Ses interventions à l'Assemblée concernèrent les sujets qu'il affectionnait : liberté de conscience, liberté de la presse, droit de réunion, etc., tous sujets sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir. Jules Simon favorisa alors l'union des libéraux autour d'un but commun, et accueillit même chez lui les réunions des grands représentants de la pensée libérale, dont seront Horace Say et son fils Léon. Cette union volera en éclats quelques mois plus tard. Les raisons, des bagatelles comme bien souvent, feraient honte à ces hommes si nous prenions la peine de les raconter, et nous forcerait à rallonger une recension déjà bien dense. Assez donc là dessus.

Précipitons-nous plutôt au lendemain de la défaite contre la Prusse, temps troublé et agité comme il en fut peu, au cours duquel Jules Simon chercha à assurer le maintien de l'ordre, après l'effondrement de l'Empire. « Ce qu'il fallait éviter, expliquera-t-il, c'était la guerre civile, la lutte des Français entre eux, pendant l'envahissement du sol. » (p.196-197)

Au sein du nouveau gouvernement, Jules Simon fut nommé au ministère de l'Instruction publique puis au comité en charge des subsistances de la capitale. Son action était délicate, vu l'agitation révolutionnaire qui couvait. « Nous savions que nous avions la Commune devant nous, qu'elle était toute prête et cherchait à nous renverser ; nous voulions la contenir, l'empêcher de parvenir à ses fins, mais cela sans effusion de sang. » (p.216)

<sup>1</sup> Hippolyte Taine, *Journal des Débats*, 1<sup>er</sup> février 1860.

Jules Simon défendait la république envers et contre tous, car Dieu sait que la république avait alors des ennemis. Aussi Jules Méline verra juste en disant : « M. Thiers fut, avec Jules Simon, le rempart de l'institution républicaine contre l'idée monarchique et, à ce titre, on peut dire bien haut, de l'un comme de l'autre — parce que c'est la vérité de l'histoire — qu'ils ont été les premiers, les véritables fondateurs de notre Troisième République. » (p.299) Nouveau titre à porter au crédit de Jules Simon, et qui aurait dû suffire à lui assurer une place dans les livres d'histoire.

Républicain et libéral, Jules Simon participa à maintenir l'ordre dans ces temps agités. Une politique de l'ordre ! le mot fait honte ou horreur. Cette politique était au moins de circonstance, en cherchant à garantir contre les soulèvements populaires et les tentatives faites par certains radicaux de renverser la liberté, la famille et la propriété. « Il existe dans notre malheureux pays, dira Anselme Batbie en novembre 1872, une armée du désordre plus nombreuse et plus puissante qu'elle n'est ailleurs, et qui, suivant les temps, prend des dénominations diverses. En 1848, on les nomma socialistes, et leur insurrection succomba sur les barricades du 24 juin. En 1871, ils se sont appelés partisans de la Commune, et aujourd'hui on les nomme plus ordinairement radicaux [...]. Ils attaquent ce que nous défendons, détruisent ce que nous voulons conserver, insultent ce que nous respectons. » (p.287) Jules Simon fut parmi ceux qui s'opposèrent le plus vigoureusement et le plus efficacement aux menées du parti que l'on pourra dire du désordre. Honneur à lui.

Après la Commune, Jules Simon fut à nouveau ministre, sous le gouvernement d'Adolphe Thiers. Ce dernier lui accordait une pleine confiance et le reconnaissait comme un ministre de grande valeur. « Il ne s'en remettait à personne du soin de diriger, dans leurs plus petits détails, les affaires du pays, a rappelé Hector Pessard dans ses *Petits papiers*. À l'exception de MM. Jules Simon et Jules Favre, qu'il aimait, estimait et jugeait être des hommes de haute valeur, il considérait ses ministres comme des quantités négligeables, placés là pour la montre, le décor. » (p.270)

Ministre de l'instruction publique, il prépara une réforme d'envergure, comprenant l'instruction obligatoire, y compris des filles, le maintien de la liberté de l'enseignement, et la réforme des programmes. Il était un partisan très vindicatif de la gratuité et de l'obligation de l'instruction pour tous. « En donnant gratuitement l'instruction primaire à tous les citoyens, l'État ne remplit pas seulement un devoir envers les individus, il en remplit un envers la communauté, car il importe à tous que chacun soit instruit. » (p.275)

Jules Simon ayant été écarté du gouvernement en mai 1873 suite à une cabale, c'est Jules Ferry qui mettra en œuvre le programme qu'il avait esquissé. Il le fit cependant avec des nuances, parfois importantes, qui provoquèrent les critiques de Jules Simon. Dans la loi de Jules Ferry, les Jésuites devaient être proscrits de l'enseignement : pour Jules Simon, c'était une disposition inacceptable. En cela, il était le libéral qu'il avait toujours été, défendant la liberté contre les attaques que lui portaient les collègues mêmes de son propre parti. Le vicomte de Meaux put ainsi dire de lui : « À son début dans la vie publique, il s'était déclaré tout ensemble libéral et radical ; au pouvoir, il avait tenu son radicalisme dans l'ombre, sans y renoncer. Au terme de sa carrière, les radicaux s'étant attaqués à la liberté par haine de la religion, il défendit contre eux la liberté religieuse, comme il aurait défendu toute autre liberté ; il resta libéral, tandis que ses anciens amis, ayant triomphé, n'affectaient plus de l'être. » (p.341) Proscrire les Jésuites n'était un moyen ni de les vaincre, disait Jules Simon, ni de les forcer à supprimer certaines doctrines peut-être aberrantes. « Et vous croyez,

par la proscription, venir à bout des doctrines ? Eh bien non, on ne vient pas à bout des doctrines par la proscription, mais par des discussions et par des démonstrations. Il faut combattre les doctrines en les discutant. » (p.345) Tels furent ses mots à l'Assemblée, dans la séance du 8 mars 1880 qu'il magnifia d'un grand plaidoyer pour la liberté de penser, et qui furent décisifs, car les dispositions liberticides furent retirées de la loi finalement votée le même mois.

En 1877, Jules Simon fit encore un passage comme ministre, sous le maréchal Mac-Mahon, mais déjà son auréole avait diminué ; fatigué par une carrière déjà longue et éclipsé par de nouvelles générations et quelques figures majeures comme Gambetta, il avait fini de compter dans la vie politique française. Il engagea un dernier combat en faveur de la famille : face aux craintes de dépopulation qu'agitaient certains, il recommanda des mesures comme des allocations familiales, des réductions d'impôts pour les familles nombreuses, ou encore la suppression des droits de succession. Autant de manières, dans son esprit, de défendre la famille. « On ne peut pas tuer la famille, disait-il, mais on peut la fortifier, ou l'affaiblir ; et c'est parce qu'on l'attaque de toutes parts, que je prends la plume pour la défendre. Ce sera mon dernier combat. » (p.388) Dans le même esprit, il combattit l'athéisme, grand mal du siècle selon lui.

Il mit dans ses entreprises un enthousiasme et un dévouement vraiment nobles, d'autant plus touchants peut-être que ces causes furent finalement perdues et déjà, de son temps, en voie de l'être. Il avait de l'ardeur, c'était un homme de passion, mais bientôt ses forces l'abandonnèrent. Il s'éteignit le 8 juin 1896, à l'âge de 82 ans.

### Quel libéralisme ?

Il ne fait pas de doute que Jules Simon fut un défenseur de la liberté, et par conséquent un libéral ; on ne peut pas davantage douter de la sincérité de son attachement à cette valeur, surtout lorsqu'on se remémore, comme il faut toujours le faire, le peu de défenseurs qu'avait alors la liberté en France, et la marée socialiste qui allait sans cesse montant. Toutefois, c'est faire preuve de justice que de vouloir, dans les pages qui vont suivre, caractériser de manière aussi précise que possible la portée et la signification de son engagement libéral, afin, non de le juger *a posteriori* avec une condescendance facile, mais plutôt pour le comparer aux libéralismes de son temps et du nôtre.

C'est dans l'observation juste de la nature humaine que Jules Simon prétendait tirer la défense de la liberté qui fut le combat de toute sa vie. Il jugeait et présentait la liberté comme une donnée dont on obtient chaque jour la preuve, par l'expérience, serait-on tenté de dire. « Aucun homme ne peut douter de sa propre liberté, affirmait-il. Sans réfléchir, sans nous demander en quoi la liberté consiste, nous nous croyons, nous nous sentons libres. Tous nos actes, les plus humbles comme les plus importants, supposent cette croyance à notre liberté. C'est cette croyance qui nous force à délibérer, qui nous fait hésiter, qui nous rend fiers ou honteux de la conduite que nous avons tenue. C'est elle aussi qui nous fait aimer ou haïr les autres hommes, avoir confiance en eux ou les craindre : on ne prie pas un automate, on ne lui donne pas d'ordres, on ne s'irrite pas contre lui, on ne lui sait pas gré des services qu'il rend. » (p.52) Ainsi la liberté était de toute éternité, et irréfutable, car consubstantielle de l'être humain lui-même. Restait cependant au philosophe, et par son intermédiaire à l'homme d'État, à tirer toutes les conséquences de cette liberté naturelle de l'homme,

afin de mettre en adéquation les lois et les usages sociaux avec l'essence libérale des citoyens.

La première liberté sur laquelle le regard de Jules Simon se portait, la première qu'il se chargea de défendre, celle surtout sur laquelle il insista durant toute sa carrière, fut la liberté de conscience. Elle formait, dans son système de pensée, le socle d'une constitution libérale. « La liberté de conscience, la liberté de penser n'est pas seulement une de nos libertés : c'est la source et la condition de toutes les autres. » (p.69)

Cette défense très solennelle de la liberté de conscience pourrait, d'une certaine manière, prêter à sourire, car à proprement parler un homme conserve toujours, jusque dans les fers, la liberté métaphysique de penser. Les hommes mêmes qu'on assassinait parce qu'ils ne respectaient pas les prescriptions de la religion, conservaient jusqu'à leur mort la liberté de les trouver ridicules ; et à ce titre, de tous les lieux, les bûchers sont peut-être ceux où, sous l'ancien temps, la liberté de penser s'est le plus exercée. Mais Jules Simon entendait cette liberté de conscience de manière bien plus étendue, car pour lui la liberté de penser « renferme et implique plusieurs libertés nécessaires à son existence et à son exercice. Le droit de penser n'est rien, sans ces autres droits qui le fortifient et le complètent [...]. Libre dans le secret de ma pensée, serai-je réduit à un culte muet ? Ne pourrai-je exprimer ce que je pense ? [...] La liberté de croire n'est qu'un leurre sans la liberté de prier. Suffit-il de prier ? Cette expression solitaire de ma foi, de mon amour, de mon espérance, suffit-elle aux besoins de mon cœur et à mes devoirs envers Dieu ? Oui, si l'homme est fait pour être seul ; non, s'il a des frères. Je suis né pour la société ; j'ai des devoirs envers elle comme envers Dieu ; ma croyance me commande également de prier et d'enseigner [...]. Mais quoi ? Puis-je me croire libre dans ma foi, si l'on me permet de prier, et de prier publiquement, et d'enseigner ma doctrine, à la condition de perdre, en la confessant, mes droits d'homme et de citoyen ? [...] Il faut évidemment, pour qu'il n'y ait pas d'attentat, que ma croyance ne me coûte rien ; qu'elle ne m'ôte ni un droit civil, ni un droit politique. Tout cela est compris dans ce mot de liberté de conscience : il enferme tout à la fois le droit de penser, le droit de prier, le droit d'enseigner et le droit d'user de cette triple liberté sans souffrir aucune diminution dans sa dignité d'homme et de citoyen. » (p.144) Ainsi entendue, cette défense est évidemment restée très actuelle, et toujours débattue, car où commence, et où s'arrête la liste de ces libertés qu'impliquent la seule liberté de conscience ?

Dans la vue de Jules Simon, la défense conséquente et complète de la liberté de conscience nécessitait, en droit ligne, l'établissement et le soutien des formes de la république et du libéralisme politique. Aussi fut-il dès les premières heures un soldat de la république, luttant contre tous les despotismes modernes qui s'infiltrèrent en douceur ou par la voie des armes. Animé par l'idéal de la République, qui peut être différent de sa réalité, il n'était pas tendre contre les faux-républicains, qui défendaient des constitutions bâtarde où les ministres devenaient des petits tyrans et l'Assemblée une chambre dont on n'aurait à peine besoin d'obtenir l'assentiment. Il disait : « Mieux vaut l'absolutisme déclaré qu'un gouvernement absolu qui fait mine d'être libéral, qui, tout en refusant au peuple la réalité de la liberté, lui en donne l'appareil et l'illusion. » (p.78) Sa défense de la République fut complète et invariable. Contre l'avis de beaucoup de libéraux de l'époque — y compris Benjamin Constant (*Principes de politique*), resté pourtant fameux pour une défense rigoureuse du libéralisme politique — Jules



Simon refusait le suffrage censitaire. « Il n'y a que le suffrage universel qui soit juste » disait-il. (p.79).

Bien que cette défense du libéralisme politique ait suffi, en son temps, pour attirer sur Jules Simon des critiques, et qu'Émile Loubet ait rapporté de manière presque caustique qu'à l'Assemblée son libéralisme était jugé « excessif »<sup>1</sup>, nous savons ce que vaut, encore aujourd'hui, les accusations d'« ultra-libéral ». En vérité Jules Simon s'éloignait de manière très nette et très volontaire de la phalange de libéraux français, encore groupés autour des deux institutions centrales qu'étaient les éditions Guillaumin et la Société d'économie politique, pour qui les expressions « laissez-faire » ou « paix et liberté » pouvaient servir de résumé à leur doctrine. Face à ce libéralisme-là, que Philippe Jaunet appelle un peu hâtivement le « laissez faire borné et obtus », Jules Simon se présentait plutôt comme un « libéral à la fibre sociale assumée ». « L'attitude de Jules Simon [était] celle d'un libéral fermé aux théories communistes, mais ouvert aux revendications légitimes soulevées par les théoriciens socialistes » (p.88) En effet, les thèses socialistes ne le mettaient ni mal à l'aise, ni en colère ; il préférerait, en philosophe ou plutôt en pragmatique, chercher à faire la part de la vérité et de l'erreur. Ainsi il disait : « Association, rapports équitables du capital et du travail, voilà la sagesse. Destruction de la propriété, communisme, voilà le crime et le fléau » (p.89)

Cette position accommodante ou, du moins, l'absence de haine passionnelle contre le socialisme de toute sorte, l'éloigna des libéraux de son temps et a contribué, par la suite, à le faire oublier. « Les libéraux trouvaient que notre héros se compromettait, dit P. Jaunet, en dialoguant avec les députés socialistes. Ils ne le fréquentaient donc pas ; et à part quelques esprits plus tolérants, comme Charles de Rémusat ou Étienne de Voisins-Lavernière — un jeune aristocrate libéral avec lequel il noua des liens de solide amitié — on peut dire que Jules Simon était *persona non grata* dans les milieux libéraux. » (p.94-95) Il a pu, par instant, représenter la sagesse face à une opposition un peu trop facile ou trop absolue d'autres grands noms de l'école libérale française du siècle. On doit le saluer, par exemple, pour les démarches qu'il fit sur la question du logement ouvrier. Fondateur de la Société française des Habitations à Bon Marché, Jules Simon lança une croisade contre les logements insalubres, car malgré les lois, les contrôles étaient insuffisants et les sanctions dérisoires : « Un propriétaire qui se sent assez de courage pour braver une amende de seize francs (!), écrivait-il, peut continuer à louer sa manufacture de choléra et de fièvre typhoïde pendant plusieurs années, à la barbe de la commission des logements insalubres. Si les locataires viennent à mourir, ce qui n'arrive que trop souvent, il trouve immédiatement preneur pour les remplacer. » (p.375) Cette situation le révoltait et il réclamait l'intervention de la puissance publique, via des lois protectrices.

Mais son pragmatisme volontairement souple lui causa aussi des déceptions et, conduit par son enthousiasme et sa bonne volonté, il s'égara parfois. Sa position de libéral à la fibre sociale assumée lui valut d'être l'un des financeurs originels de l'Internationale, chose cocasse qu'il racontera plus tard, en partie pour s'en défendre : « Un jour, on est venu chez moi me dire : les ouvriers forment une association inter-

<sup>1</sup> Discussion parlementaire au Sénat, 1896

nationale [...], ils veulent étudier les questions économiques. [...] C'était M. Fribourg qui me parlait ainsi. De l'Internationale [...], il ne m'en parlait pas et ne pouvait pas m'en parler, car si elle est sortie plus tard de ce congrès et de quelques autres, personne ne s'en doutait alors, pas même lui. Il paraît que je donnai vingt francs ; et depuis cette époque [...] j'avais vu naître l'Internationale, sans me rappeler ce détail et sans établir aucune corrélation entre mes pauvres vingt francs et la redoutable société qui commençait à troubler les ateliers. » (p.267)

L'éducation fut un autre point où il s'éloigna d'une frange de l'école libérale française, de celle, précisément, qui était restée fidèle à la doctrine défendue dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle par Charles Comte et Charles Dunoyer dans le *Censeur européen* : « Tant que l'instruction sera donnée par le gouvernement, elle sera ce qu'est une denrée produite sans concurrence : mauvaise et chère ! Un monopole est, dans tous les cas, le fléau le plus funeste à ceux qui consomment, et c'est bien pis lorsque le gouvernement se l'attribue. » (p.27) Ce fut la doctrine de Frédéric Bastiat, à laquelle se joignait une condamnation de l'enseignement classique, centré sur la connaissance de langues mortes et de leur philosophie et littérature<sup>1</sup>. De son côté, Jules Simon souhaitait la liberté de l'éducation, mais elle ne devait pas être radicale. « Nous sommes d'une école qui ne vit et ne respire que pour la liberté, disait-il, mais qui se refuse à comprendre que la liberté sans règle soit encore la liberté. [...] La liberté que la loi ne surveille pas, c'est le relâchement de tout lien social, la négation même de l'ordre. » (p.111-112) De ce fait, il entendait que la loi garantisse la liberté d'enseigner, mais dans les bornes fixées par le législateur et sous la surveillance de l'État ; il aurait fallu aussi que l'enseignant prouve sa moralité et sa capacité : toutes choses qui, au-delà des mots, signifient précisément la non-liberté.

On le sait, l'école libérale française se structura primitivement pour la défense des libertés économiques et pour le progrès de la science économique ; et, à ce titre, elle a pu apparaître *a posteriori* comme une école dominée par les économistes. Cette représentation n'est pas parfaitement juste : elle subsiste principalement du fait que les historiens n'ont pas toujours le bagage théorique suffisant, ni surtout, peut-être, le goût des controverses économiques, pour remarquer les disparités qui existaient entre les libéraux de l'école française — on peut citer la question de la monnaie et des banques, où des sensibilités très diverses se sont maintenues.

En apparence, la doctrine économique de Jules Simon est elle aussi orthodoxe. Il défend la liberté du travail contre les contraintes réglementaires issus des temps passés<sup>2</sup> ; il est libre-échangiste<sup>3</sup> ; il recommande une réduction du périmètre de l'État<sup>4</sup>. Comme tous les grands économistes libéraux du temps, il était membre de la Société

<sup>1</sup> Cf. Frédéric Bastiat, *Baccalauréat et Socialisme*. Dans la même veine, Victor Duruy disait de l'éducation classique : « Lorsque, au bout de la dernière année d'études, nous ouvrons devant nos élèves la porte du lycée, ils entrent dans l'inconnu. Fort au courant des choses de Sparte, d'Athènes et de Rome, nos élèves ignorent tout de la société dont ils deviennent les membres. » (p.35)

<sup>2</sup> « Le travail libre et organisé », compte-rendu du livre de Levasseur, *Revue des Deux mondes*, 1859, t. 23, p.100 ; sur le même thème : « L'apprentissage », 1865, t.55, p.717

<sup>3</sup> *Le Libre-Échange*, 1870 ; *La Question des traités de commerce*, 1879

<sup>4</sup> « Son devoir est de travailler sans relâche à se rendre inutile », disait-il dans une belle formule.

d'économie politique et côtoyait nombre de ses illustres personnages, comme Maurice Chevalier ; de l'étranger, il connaissait aussi John Stuart Mill et Nassau William Senior<sup>1</sup>. Au seuil de sa vie, il fut honoré par tous les libéraux, de toutes tendances confondues, lors d'un banquet tenu le 28 mai 1889 et auquel participèrent notamment Léon Say et Frédéric Passy. On lui rendit hommage dans des mots qui méritent d'être cités : « Vous recevez, aujourd'hui, la récompense de toute une vie dont la ligne n'a pas fléchi, et qui présente une incomparable unité. Depuis quarante ans que vous êtes entré dans les assemblées de votre pays, vous n'avez jamais cessé d'être le vrai libéral, le défenseur des droits et des libertés des autres. Vous n'avez jamais hésité, au risque de perdre toute popularité dans votre parti, à rester fidèle aux doctrines de votre jeunesse ! » (p.385) Lorsqu'il s'éteignit, sept ans plus tard, sa mémoire fut honorée par les grands noms du libéralisme français : Yves Guyot, Émile Levasseur et Frédéric Passy notamment lui consacrèrent des articles<sup>2</sup>.

En parcourant plus attentivement ses ouvrages, on remarque toutefois que Jules Simon défendait un libéralisme économique en marge de celui des économistes du réseau Guillaumin. D'après lui, le désengagement de l'État devait être uniquement progressif et raisonné. Ainsi il écrivait : « Quand une institution est nécessaire, si l'initiative privée n'est ni assez éclairée pour la vouloir, ni assez forte pour la réaliser, c'est à l'État de s'en charger. Mais en même temps, il a le devoir de susciter l'initiative privée pour qu'elle prenne sa place, et de l'armer de toutes les lumières et de toutes les ressources dont elle a besoin pour le remplacer avec avantage. Son devoir est de travailler sans relâche à se rendre inutile. Au début, il se charge de tout, puis il appelle l'initiative individuelle à coopérer avec lui ; enfin, quand elle a acquis des forces sous sa tutelle, il l'abandonne à elle-même. » (p.157-158) Cette ambivalence positive était encore une conséquence de l'ouverture qu'il était de bon ton, d'après lui, d'afficher à l'endroit des idées socialistes. « Il ne faut pas, sous prétexte de combattre le socialisme d'État, faire la guerre à l'État lui-même » affirmait-il (p.158).

D'après Jules Simon, l'État avait un rôle, réduit mais non moins essentiel, à jouer dans la réglementation du travail. Il devait prêter une attention particulière aux femmes et aux enfants, choses vulnérables à ses yeux. « C'est violer la liberté que de réglementer le travail des adultes, écrivait-il. Mais c'est la servir, que de protéger la santé et l'intelligence des enfants contre des calculs égoïstes et cupides. » (p.152) Adepte de ces constructions verbales, où un « mais » tranche le principe absolu dans le vif et lui donne une application toute différente, Jules Simon avait le goût pour les restrictions, le pragmatisme, suivant en cela d'autres grands libéraux du passé, comme Turgot, qui demandait de séparer nettement les principes et leur application.

Il aurait voulu discuter et débattre de ces principes avec une plus grande liberté que celle qu'autorisaient les maîtres du réseau Guillaumin. À cette fin, il participa à la

<sup>1</sup> En rapport avec les grands libéraux du temps, Jules Simon a aussi écrit des notices sur eux, par exemple : Notice sur Jean-Edouard Horn, *La Grande Nation (1870-1871)*, 1891 ; notice sur Michel Chevalier à l'Institut de France, 1890, t. 133, p.29 ; idem, sur Louis Reybaud, 1888, t.129, p.28

<sup>2</sup> Jules Simon par Yves Guyot, *le Siècle*, 9 juin 1896 ; Jules Simon par Émile Levasseur, *Bulletin de la Société d'économie politique*, 1896, p.100-103 ; Jules Simon par Frédéric Passy, *La Paix par le droit*, juillet-août 1896, p.193-198

création de la *Revue d'économie politique*, dont l'ambition était de briser l'hégémonie du *Journal des économistes*. Cette participation, nous oserons la juger maladroite, comme son financement à l'Internationale, car le libéralisme, même celui que Jules Simon défendait, fut précisément vaincu par l'alliance entre le socialisme et le réformisme soi-disant pragmatique des économistes émancipés du libéralisme, auxquels la *Revue d'économie politique* offrit la première grande tribune.

Dense en événements et riche en enseignements, la vie de Jules Simon a été remplie par une défense de la liberté qui a son originalité et sa valeur, et que chacun jugera à l'aune de ses propres convictions. Quelque avis que l'on s'en fasse, on conviendra que ce personnage et son œuvre méritaient autre chose que l'oubli, et on saluera avec nous le travail patient et très complet de Philippe Jaunet pour leur rendre vie. Sa biographie nous rend le personnage aimable. Elle nous introduit aussi dans un temps, une époque sans nulle pareille, dans les débats et les controverses qu'elle a agités, et dans les révolutions, aussi, qui l'ont marqué à tout jamais. On regrettera peut-être que les développements historiques importants aient laissé une place limitée à la discussion du contenu même de certains grands ouvrages de Jules Simon, comme *l'École, le Devoir* ou surtout *la Liberté*, « ce livre, dit P. Jaunet, considéré par beaucoup d'auteurs comme un des écrits essentiels de la pensée libérale ». Mais peut-être est-ce là une omission volontaire, peut-être est-ce une invitation à les lire directement, à en saisir la richesse sans intermédiaire, peut-être l'auteur s'est-il senti trop modeste pour les rendre sans les trahir. Craintes que nous partageons journallement, que par conséquent nous comprenons et excusons.

## [ ACTUALITÉS DE L'INSTITUT COPPET ]

Cette rubrique a pour but de faire un point, en toute transparence, sur les projets en cours de l'Institut Coppet, afin que nos fidèles lecteurs — qui parfois joignent à ce titre déjà flatteur pour nous celui de donateur ponctuel ou régulier — puissent suivre mois par mois le développement de nos activités.

La présente rubrique aura notamment pour but de renseigner ceux qui s'intéressent à l'école autrichienne sur le choix des prochains titres à paraître dans la grande collection autrichienne que l'Institut Coppet, actuellement en préparation.

### **Bibliothèque autrichienne**

L'Institut Coppet a été heureux d'annoncer ce mois-ci la sortie en format papier et gratuitement en numérique de *Nation, État et Économie*, par Ludwig von Mises, deuxième volume de la Bibliothèque Autrichienne de l'Institut Coppet.

Cet ouvrage, qui était déjà disponible dans plusieurs langues européennes, est publié pour la première fois en français. À l'heure où l'on commémore le centenaire de la Première Guerre mondiale, il est aussi d'une certaine actualité.

En 1919, après avoir dû quitter le confort de la scène intellectuelle de Vienne pour rejoindre le front des combats, Ludwig von Mises revient à ses activités et prépare un ouvrage, *Nation, Staat und Wirtschaft* (Nation, État et Économie) dans lequel il entend tirer les leçons de la Première Guerre mondiale, redresser les conceptions erronées que les hommes se sont faites sur la nation, et fixer la voie pour un avenir plus radieux.

Cette réédition s'ouvre par une préface par Benoît Malbranque, intitulée 'L'imperialisme, son coût et ses dangers', qui replace l'ouvrage de Mises dans son contexte et tâche d'explicitier ses principaux messages.

Comme annoncé, l'ouvrage est disponible à la vente en format papier et mis gratuitement en de multiples formats numériques : Epub, Mobi, PDF, Doc, et Html.

Le prochain volume de cette collection sera : *Introduction à l'école autrichienne d'économie*, par Eamonn Butler. Il s'agira d'une traduction inédite.

### **Vidéos pédagogiques sur l'école libérale française**

Ce mois-ci, la publication de vidéos pédagogiques « sur les traces de l'école libérale française » s'est poursuivie avec des épisodes consacrés à : la Chine, modèle des libéraux français du XVIII<sup>e</sup> siècle ; Yves Guyot, le dernier grand nom de l'école libérale française ; et enfin La famille Say, pilier de l'école libérale française.

D'autres vidéos sont d'ores et déjà en préparation.

